

FR

FR

FR



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 20.12.2010

COM(2010) 774 final

Annexe B

ANNEXE B

à la proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

relatif au système européen des comptes nationaux et régionaux dans l'Union européenne

ANNEXE B

**Programme de transmission des données de comptabilité
nationale**

Récapitulatif des tableaux

Tableau n°	Libellé	Délai t + mois (jours le cas échéant) ⁽¹⁾	Période couverte ⁽²⁾
1	Principaux agrégats – données trimestrielles	2 ⁽⁴⁾⁽⁷⁾	À partir de T1 1995
1	Principaux agrégats – données annuelles	2 ⁽³⁾⁽⁴⁾ /3/9	À partir de 1995
2	Principaux agrégats des administrations publiques – données annuelles	3/9	À partir de 1995
3	Tableaux par branche d'activité – données annuelles	9/21	À partir de 1995
5	Dépense de consommation finale des ménages par fonction – données annuelles	9	À partir de 1995
6	Comptes financiers par secteur institutionnel (opérations) – données annuelles	9	À partir de 1995
7	Comptes de patrimoine financier – données annuelles	9	À partir de 1995
8	Comptes non financiers par secteur institutionnel – données annuelles	9	À partir de 1995
801	Comptes non financiers par secteur institutionnel – données trimestrielles	85 jours	À partir de T1 1999
9	Impôts et cotisations sociales par type et par sous-secteur bénéficiaire, y compris liste nationale des impôts et cotisations sociales – données annuelles	9	À partir de 1995
10	Tableaux par branche d'activité et par région, NUTS II – données annuelles	12 ⁽³⁾ /24	À partir de 2000 ⁽⁵⁾
11	Dépenses des administrations publiques par fonction – données annuelles	12	À partir de 1995 ⁽⁶⁾
12	Tableaux par branche d'activité et par région, NUTS III – données annuelles	24	À partir de 2000
13	Comptes des ménages par région, NUTS II – données annuelles	24	À partir de 2000
15	Tableau des ressources aux prix de base, y compris passage aux prix d'acquisition – données annuelles	36	À partir de 2010
16	Tableau des emplois aux prix d'acquisition – données annuelles	36	À partir de 2010
17	Tableau entrées-sorties symétrique aux prix de base – données quinquennales	36	À partir de 2010
20	Tableau croisé des actifs fixes par branche d'activité et par produit – données annuelles	24	À partir de 2000
22	Tableau croisé de la formation brute de capital fixe par branche d'activité et par produit – données annuelles	24	À partir de 1995

26	Comptes de patrimoine non financier – données annuelles	24	À partir de 1995
27	Comptes financiers des administrations publiques – données trimestrielles	85 jours	À partir de T1 1999
28	Dettes publiques – données trimestrielles	3	À partir de T1 2000
29	Régimes de pension dans le cadre de l'assurance sociale – données annuelles	12	À partir de 2012

t = période de référence (année ou trimestre).

- (1) En tout état de cause, les variables sont transmises à la Commission (Eurostat) au plus tard le jour où elles sont diffusées par l'autorité nationale.
- (2) Applicable à l'ensemble du tableau, à l'exception des postes sélectionnés (voir détails des tableaux).
- (3) Applicable à des postes sélectionnés (voir détails des tableaux).
- (4) Applicable à tous les pays, à l'exception des «plus petits» (c'est-à-dire ceux dont le produit intérieur brut aux prix du marché représente moins de 2 % du total de l'Union européenne).
- (5) À l'exception de postes sélectionnés (voir détails des tableaux).
- (6) À l'exception du niveau II de la CFAP (voir détails des tableaux).
- (7) À l'exception de postes sélectionnés à transmettre en t + 80 jours (voir détails des tableaux).

Tableau 1 — Principaux agrégats — exercices trimestriel⁽¹⁾ et annuel

Code	Liste des variables ⁽¹⁰⁾	Ventilation ⁽²⁾	Prix courants	Prix de l'année précédente et volumes chaînés
Valeur ajoutée et produit intérieur brut				
B.1b	1. Valeur ajoutée brute aux prix de base	A*10	x	x
D.21	2. a) Impôts sur les produits ⁽³⁾		x	x
D.31	b) Subventions sur les produits ⁽³⁾		x	x
B.1*b	3. Produit intérieur brut aux prix du marché		x	x
Emplois du produit intérieur brut				
P.3	4. Dépense totale de consommation finale		x	x
P.3	5. a) Dépense de consommation finale des ménages (concept intérieur)	Durabilité ⁽⁴⁾	x	x
P.3	b) Dépense de consommation finale des ménages (concept national)		x	x
P.3	6. Dépense de consommation finale des ISBLSM		x	x
P.3	7. Dépense de consommation finale des administrations publiques		x	x
P.31	a) Dépense de consommation individuelle		x	x
P.32	b) Dépense de consommation collective		x	x
P.4	8. Consommation finale effective des ménages		x	x
P.41	a) Consommation individuelle effective		x	x
P.5	9. Formation brute de capital		x	x
P.51b	a) Formation brute de capital fixe	AN_F.6 ⁽⁵⁾	x	x
P.52	b) Variations des stocks		x	x ⁽⁶⁾
P.53	c) Acquisitions moins cessions d'objets de valeur		x	x ⁽⁶⁾
P.6	10. Exportations de biens (fob) et services		x	x
P.61	a) Biens		x	x
P.62	b) Services		x	x
	États membres de l'Union européenne et institutions et organes de l'Union européenne		x	x
	États membres de l'UE ⁽⁷⁾		x	x

	États membres de la zone euro ⁽⁷⁾		x	x
	Institutions et organes de l'UE ⁽⁷⁾		x	x
	Pays non membres de l'UE et organisations internationales non résidentes de l'UE ⁽⁷⁾		x	x
P.7	11. Importations de biens (fob) et services		x	x
P.71	a) Biens		x	x
P.72	b) Services		x	x
	États membres de l'Union européenne et institutions et organes de l'Union européenne ⁽⁷⁾		x	x
	États membres de l'UE ⁽⁷⁾		x	x
	États membres de la zone euro ⁽⁷⁾		x	x
	Institutions et organes de l'UE ⁽⁷⁾		x	x
	Pays non membres de l'UE et organisations internationales non résidentes de l'UE ⁽⁷⁾		x	x
B.11	12. Soldes des échanges extérieurs de biens et services		x	x

Revenu, épargne et capacité/besoin de financement

B.2b+B.3b	13. Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut		x	
D.2	14. Impôts sur la production et les importations		x	
D.3	15. Subventions		x	
D.1r_D.4r	16. a) Revenu primaire à recevoir du reste du monde		x	
D.1p_D.4p	b) Revenu primaire à payer au reste du monde		x	
B.5*b	17. Revenu national brut aux prix du marché		x	
P.51c	18. Consommation de capital fixe		x	
B.5*n	19. Revenu national net aux prix du marché		x	
D.5r, D.6r, D.7r	20. a) Transferts courants à recevoir du reste du monde		x	
D.5p, D.6p, D.7p	b) Transferts courants à payer au reste du monde		x	
B.6n	21. a) Revenu disponible net		x	
B.6b	b) Revenu disponible brut		x	
D.8	22. Ajustement pour variations des droits à pension		x	

B.8n	23. Épargne nationale nette		x	
D.9	24. a) Transferts en capital à recevoir du reste du monde		x	
D.9	b) Transferts en capital à payer au reste du monde		x	
NP	25. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits		x	
B.9	26. Capacité/besoin de financement de la Nation		x	

Population, emploi, rémunérations des salariés

	27. Données sur la population et l'emploi			
POP	a) Population totale (en milliers)			
EUN	b) Chômeurs (en milliers) ⁽⁸⁾			
EMP	c) Emploi dans les unités de production résidentes (en milliers de personnes occupées, milliers d'heures travaillées et milliers d'emplois ⁽⁸⁾) et emploi des résidents (en milliers de personnes)	A*10 ⁽⁹⁾		
ESE	d) Travailleurs indépendants	A*10 ⁽⁹⁾		
EEM	e) Salariés:	A*10 ⁽⁹⁾		
D.1	28. Rémunération des salariés travaillant dans des unités de production résidentes et rémunération des salariés résidents	A*10	x	
D.11	a) Salaires et traitements bruts	A*10	x	
D.12	b) Cotisations sociales des employeurs	A*10	x	

(1) Les données trimestrielles doivent être fournies, d'une part, non corrigées et, d'autre part, corrigées des variations saisonnières et de la variation du nombre de jours ouvrables. Le produit intérieur brut (B.1*b) et la valeur ajoutée brute totale (B.1b) doivent aussi être fournis corrigés de la variation du nombre de jours ouvrables. La fourniture d'autres agrégats corrigés de la variation du nombre de jours ouvrables a lieu sur une base volontaire.

(2) Économie totale si aucune ventilation n'est indiquée.

(3) Ventilation entre impôts et subventions pour les comptes trimestriels sur une base volontaire.

(4) Ventilation par durabilité pour les comptes annuels: biens durables, biens semi-durables, biens non durables, services.

Ventilation par durabilité pour les comptes trimestriels: biens durables et autres.

(5) AN_F.6: Ventilation des actifs fixes

AN.111 Logements

AN.112 Autres bâtiments et ouvrages de génie civil

AN.113 Machines et équipements

AN.1131 Matériels de transport

AN.1132 Équipements TIC

AN.1139 Autres machines et équipements*

AN.114 Systèmes d'armes

AN.115 Ressources biologiques cultivées

AN.117 Droits de propriété intellectuelle.

* sur une base volontaire

(6) Uniquement en prix de l'année précédente.

(7) Les données (prix courants et prix constants/volumes chaînés) à fournir pour les périodes de référence postérieures à 2006 doivent refléter les compositions de l'Union européenne et de l'UEM à la fin de la période couverte par le tableau. Seuls les pays qui étaient membres de l'UEM pendant la période de référence sont tenus de fournir les données pour celle-ci; pour les pays qui n'en étaient pas membres, ces données peuvent être transmises sur une base volontaire.

Rétropolations (agrégats en prix courants, périodes de référence allant jusqu'à 2006 inclus):

a) À fournir par tous les États membres qui, en 2006, étaient membres de l'Union européenne, mais pas de l'UEM:

2002-2006: total/UE-25/institutions et organes de l'UE (sur une base volontaire)/pays tiers et organisations internationales

b) À fournir par tous les États membres qui, en 2006, étaient membres de l'UEM:

1999 — 2001: total/UEM-12

2002 — 2006: total/UEM-12/UE-25/institutions et organes de l'UE (sur une base volontaire)/pays tiers et organisations internationales

UEM-12 = Union économique et monétaire à 12 États membres telle qu'au 1.1.2001.

Pour les pays qui adhéreront à l'Union européenne et à l'UEM:

- tout pays adhérant à l'Union européenne au cours d'une année t postérieure à 2006 devra fournir des réropolations (en prix courants) à partir de t-2 pour ses opérations avec l'Union européenne (dans sa composition avant cette adhésion);
- tout pays adhérant à l'UEM au cours d'une année t postérieure à 2006 devra fournir des réropolations (en prix courants) à partir de t-2 pour ses opérations avec l'UEM (dans sa composition avant cette adhésion).

(8) À titre facultatif.

(9) A*10 uniquement pour l'emploi total, les travailleurs indépendants et les salariés des unités de production résidentes.

(10) Transmission à t+2 mois: données trimestrielles pour les variables 1 à 12, 27 et 28*.

Transmission à t+80 jours: données trimestrielles pour les variables 13 à 26.

Transmission à t+2 mois: données annuelles pour les variables 1 à 12, 27 et 28*.

t = période de référence (trimestre ou année).

* Applicable à tous les pays, à l'exception des «plus petits» (c'est-à-dire ceux dont le produit intérieur brut aux prix du marché représente moins de 2 % du total de l'Union européenne).
Transmission pour les «petits» pays:

t+80 jours: données trimestrielles pour les variables 1 à 12, 27 et 28;

t+3 mois: données annuelles pour les variables 1 à 12, 27 et 28.

Tableau 2 — Principaux agrégats des administrations publiques

Code	Opération	Secteurs et sous-secteurs ⁽¹⁾⁽²⁾
P.1	Production	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.11+P.12	- Production marchande et production pour usage final propre	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.13	- Production non marchande	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.131	Paiements pour production non marchande	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.132	Autre production non marchande	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.11+P.12+ P.131	Production marchande, production pour usage final propre et paiements pour production non marchande	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.2	Consommation intermédiaire	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
B.1b	Valeur ajoutée brute	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.51c	Consommation de capital fixe	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
B.1n	Valeur ajoutée nette	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.1p	Rémunération des salariés à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.29p	Autres impôts sur la production à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.39r	Autres subventions sur la production à recevoir	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
B.2n	Excédent net d'exploitation	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.2r	Impôts sur la production et les importations à recevoir	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.21r	Impôts sur les produits à recevoir	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.211r	TVA à recevoir	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.29r	Autres impôts sur la production à recevoir	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.4r	Revenus de la propriété, à recevoir ⁽¹⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.41r	Intérêts à recevoir ⁽¹⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.42r+D.43 r+D.44r+D. 45r	Autres revenus de la propriété à recevoir ⁽¹⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314

D.3p	Subventions à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.31p	Subventions sur les produits à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.39p	Autres subventions sur la production à recevoir	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.4p	Revenus de la propriété à payer ⁽¹⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.4p_S.1311	dont: à payer au sous-secteur de l'administration centrale (S.1311) ⁽¹⁾⁽⁵⁾	S.1312, S.1313, S.1314
D.4p_S.1312	dont: à payer au sous-secteur des administrations d'États fédérés (S.1312) ⁽¹⁾⁽⁵⁾	S.1311, S.1313, S.1314
D.4p_S.1313	dont: à payer au sous-secteur des administrations locales (S.1313) ⁽¹⁾⁽⁵⁾	S.1311, S.1312, S.1314
D.4p_S.1314	dont: à payer au sous-secteur des administrations de sécurité sociale (S.1314) ⁽¹⁾⁽⁵⁾	S.1311, S.1312, S.1313
D.41p	- Intérêts à payer ⁽¹⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.42p+D.43p+D.44p+D.45p	- Autres revenus de la propriété à payer ⁽¹⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
B.5n	Solde net des revenus primaires	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.5r	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc., à recevoir	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.61	Cotisations sociales nettes à recevoir	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.611	- dont: cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.613	- dont: cotisations sociales effectives à la charge des ménages	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.7r	Autres transferts courants à recevoir ⁽¹⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.5p	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc., à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.62p	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.632p	Transferts sociaux en nature – production marchande achetée, à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.62p+D.632p	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature et transferts sociaux en nature – production marchande achetée, à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.7p	Autres transferts courants, à payer ⁽¹⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.7_S.1311	dont: à payer au sous-secteur de l'administration centrale (S.1311) ⁽¹⁾⁽⁵⁾	S.1312, S.1313, S.1314
D.7_S.1312	dont: à payer au sous-secteur des administrations d'États fédérés (S.1312) ⁽¹⁾⁽⁵⁾	S.1311, S.1313, S.1314

D.7_S.1313	dont: à payer au sous-secteur des administrations locales (S.1313) ⁽¹⁾⁽⁵⁾	S.1311, S.1312, S.1314
D.7_S.13.14	dont: à payer au sous-secteur des administrations de sécurité sociale (S.1314) ⁽¹⁾⁽⁵⁾	S.1311, S.1312, S.1313
B.6n	Revenu disponible net	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.3	Dépense de consommation finale	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.31	- Dépense de consommation individuelle	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.32	- Dépense de consommation collective	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.8	Ajustement pour variation des droits à pension	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
B.8b	Épargne brute	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
B.8n	Épargne nette	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.9r	Transferts en capital à recevoir ⁽¹⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.91	- Impôts en capital ⁽¹⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.92r+D.99r	- Autres transferts en capital et aides à l'investissement à recevoir ⁽¹⁾⁽²⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.9p	Transferts en capital à recevoir ⁽¹⁾⁽²⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.9_S.1311	dont: à payer au sous-secteur de l'administration centrale (S.1311) ⁽¹⁾⁽⁵⁾	S.1312, S.1313, S.1314
D.9_S.1312	dont: à payer au sous-secteur des administrations d'États fédérés (S.1312) ⁽¹⁾⁽⁵⁾	S.1311, S.1313, S.1314
D.9_S.1313	dont: à payer au sous-secteur des administrations locales (S.1313) ⁽¹⁾⁽⁵⁾	S.1311, S.1312, S.1314
D.9_S.1314	dont: à payer au sous-secteur des administrations de sécurité sociale (S.1314) ⁽¹⁾⁽⁵⁾	S.1311, S.1312, S.1313
D.92p	- Aides à l'investissement à payer	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.5	Formation brute de capital	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.51b	- Formation brute de capital fixe	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.52+P.53	- Variation des stocks et acquisitions moins cessions d'objets de valeur	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
NP	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
OP5ANP	Formation brute de capital et acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
B.9	Capacité (+)/besoin (-) de financement	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314

TE	Total des dépenses	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
TR	Total des recettes	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.995	Transferts en capital des administrations publiques vers les secteurs concernés correspondant à des impôts et cotisations sociales établis mais non susceptibles d'être perçus ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
PTC	Total des crédits d'impôts à payer ⁽⁶⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
TC	- dont: partie qui excède les créances des contribuables ⁽⁶⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
EDP_D.41	Intérêts, y compris flux sur swaps et FRA ⁽¹⁾⁽⁴⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
EDP_B.9	Capacité (+)/besoin (-) de financement dans le cadre de la procédure de déficit excessif (PDE) ⁽⁴⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314

- (1) La consolidation des données relatives aux sous-secteurs doit être faite pour chaque sous-secteur mais pas entre sous-secteurs. Les données du secteur S.13 correspondent à la somme des données des différents sous-secteurs, à l'exception des postes D.4, D.7 et D.9 (ainsi que de leurs sous-postes) pour lesquels il convient de consolider les données entre sous-secteurs (avec des informations de contrepartie). Lorsque des règles de consolidation différentes sont appliquées, prière de les détailler dans une note d'accompagnement.
- (2) D.995 doit être déduit de D.99r. D.995 ne doit pas être inclus dans D.9p.
- (3) Ventilation par sous-secteur bénéficiaire sur une base volontaire.
- (4) Si la différence entre EDP_B.9 + EDP_D.41 et B.9 + D.41p n'est pas nulle, prière d'expliquer.
- (5) Si des paiements substantiels ont lieu entre sous-secteurs pour des postes autres que D.4, D.7 et D.9 et leurs sous-postes, prière de les indiquer dans une note d'accompagnement.
- (6) Un crédit d'impôt est une réduction d'impôt dont le montant est directement déduit d'une créance fiscale normalement due par un ménage ou une entreprise. Un crédit d'impôt à payer correspond à la partie d'un crédit d'impôt qui excède le montant de la créance fiscale (normalement due) et qui est versée au bénéficiaire. Le montant total des crédits d'impôt à payer est comptabilisé en dépenses des administrations publiques («Total des crédits d'impôts à payer» — PTC); il convient également d'indiquer séparément la «composante transférée» (TC) qui correspond à la partie de ces crédits d'impôt à payer qui dépasse les créances des contribuables et leur est effectivement versée.

Tableau 3 — Tableaux par branche d'activité

Code	Liste des variables	Ventilation ⁽¹⁾ (2)(3)	Prix courants	Prix de l'année précédente et volumes chaînés
Production				
P.1	1. Production aux prix de base par branche d'activité	A*10/A*21/ A*38/A*64	x	
P.2	2. Consommation intermédiaire aux prix d'acquisition par branche d'activité	A*10/A*21/ A*38/A*64	x	
B.1b	3. Valeur ajoutée brute aux prix de base par branche d'activité	A*10/A*21/ A*38/A*64	x	x
P.51c	4. Consommation de capital fixe par branche d'activité	A*10/A*21/ A*38/A*64	x	x
B.2n+B.3n	5. Excédent net d'exploitation et revenu mixte net	A*10/A*21/ A*38/A*64	x	
D.29-D.39	6. Autres impôts sur la production moins autres subventions sur la production	A*10/A*21/ A*38/A*64	x	
Formation de capital				
P.5	7. Formation brute de capital par branche d'activité	A*10/A*21/ A*38/A*64	x	x
P.51b	Formation brute de capital fixe par branche d'activité	A*10/A*21/ A*38/A*64	x	x
	Ventilation par actif fixe AN_F.6 [†]	A*10/A*21	x	x
	dont: Logements	A*10/A*21/ A*38/A*64	x	x
P.52+P.53	b) Variations des stocks et acquisitions moins cessions d'objets de valeur par branche d'activité	A*10/A*21/ A*38/A*64	x	x ⁽⁶⁾
P.52	dont: Variation des stocks ⁽⁵⁾		x	x ⁽⁶⁾
P.53	dont: Acquisitions moins cessions d'objets de valeur ⁽⁵⁾		x	x ⁽⁷⁾
Emploi et rémunération des salariés				
	8. Emploi par branche d'activité (milliers de personnes, milliers d'heures travaillées ⁽⁴⁾ et milliers d'emplois ⁽⁵⁾)	A*10/A*21/ A*38/A*64		
	a) Travailleurs indépendants par branche d'activité	A*10/A*21/ A*38/A*64		
	b) Salariés par branche d'activité	A*10/A*21/		

		A*38/A*64		
D.1	7. Rémunération des salariés par branche d'activité	A*10/A*21/ A*38/A*64	x	
D.11	a) Salaires et traitements par branche d'activité	A*10/A*21/ A*38/A*64	x	

AN_F.6[†]: Ventilation des actifs fixes:

- AN.111 Logements
- AN.112 Autres bâtiments et ouvrages de génie civil
- AN.113 Machines et équipements
 - AN.1131 Matériels de transport
 - AN.1132 Équipements TIC**
 - AN.11321 Matériel**
 - AN.11322 Équipements de télécommunications**
 - AN.1139 Autres machines et équipements**
- AN.114 Systèmes d'armes* **
- AN.115 Ressources biologiques cultivées
- AN.117 Droits de propriété intellectuelle**
 - AN.1173 Logiciels et bases de données**

* Sur une base volontaire

** Uniquement pour l'économie totale

- (1) Ventilation par branche selon la NACE. Économie totale si aucune ventilation n'est indiquée.
- (2) A*10/A*38 délai de transmission t + 9 mois.
A*64 délai de transmission t + 21 mois.
t = année de référence
- (3) Pour les ventilations A*38 and A*64, la transmission des données pour le sous-poste «dont: Loyers imputés des propriétaires occupants» des postes 26 et 44 «Activités immobilières» est obligatoire uniquement pour les variables P.1, P.2 et B.1b.
- (4) Rétropolations pour les heures travaillées:
 - à partir de 1995: A*38 obligatoire, A*64 sur une base volontaire.
- (5) Sur une base volontaire.
- (6) Uniquement en prix de l'année précédente.

Tableau 5 — Dépense de consommation finale des ménages

Code	Liste des variables	Ventilation	Prix courants	Prix de l'année précédente et volumes chaînés
P.3	1. Dépense de consommation finale des ménages par fonction	Groupes COICOP	x	x
P.3	2. Dépense de consommation finale des ménages résidents et non résidents sur le territoire économique		x	x
P.33	3. Dépense de consommation finale des ménages résidents dans le reste du monde		x	x
P.34	4. Dépense de consommation finale des ménages non résidents sur le territoire économique		x	x
P.3	5. Dépense de consommation finale des ménages résidents sur le territoire économique et dans le reste du monde		x	x

Tableau 6 — Comptes financiers par secteur

(Opérations, autres changements de volume, comptes de réévaluation – consolidés et non consolidés – et informations de contrepartie*)

		Écono mie totale	Sociétés non financières, y compris leurs sous- secteurs ⁽¹⁾	Sociétés financières, y compris leurs sous- secteurs ⁽²⁾	Administrati ons publiques, y compris leurs sous- secteurs ⁽³⁾	Ménages et ISBLSM ⁽⁴⁾	Reste du monde, y compris ses sous- secteurs ⁽⁵⁾
Opérations/Changements de volume (**)/Réévaluation d'instruments financiers (**)	SEC	S.1	S.11	S.12	S.13	S.14+S.15	S.2
Actifs financiers	F.A	x	x	x	x	x	x
Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	F.1	x	x	x	x	x	x
Or monétaire	F.11	x	x	x	x	x	x
DTS	F.12	x	x	x	x	x	x
Numéraire et dépôts	F.2	x	x	x	x	x	x
Numéraire	F.21	x	x	x	x	x	x
Dépôts transférables	F.22	x	x	x	x	x	x
Autres dépôts	F.29	x	x	x	x	x	x
Titres de créance	F.3	x	x	x	x	x	x
À court terme	F.31	x	x	x	x	x	x
À long terme	F.32	x	x	x	x	x	x
Crédits	F.4	x	x	x	x	x	x
À court terme	F.41	x	x	x	x	x	x
À long terme	F.42	x	x	x	x	x	x
Actions et parts de fonds d'investissement	F.5	x	x	x	x	x	x
Actions	F.51	x	x	x	x	x	x
Actions cotées	F.511	x	x	x	x	x	x
Actions non cotées	F.512	x	x	x	x	x	x
Autres participations	F.519	x	x	x	x	x	x
Parts de fonds d'investissement	F.52	x	x	x	x	x	x
Parts de fonds d'investissement monétaires	F.521	x	x	x	x	x	x
Parts de fonds d'investissement non monétaires	F.529	x	x	x	x	x	x
Droits sur les réserves techniques d'assurance, sur les	F.6	x	x	x	x	x	x

fonds de pension et sur les réserves de garanties standard							
Réserves techniques d'assurance-dommages	F.61	x	x	x	x	x	x
Droits sur les assurances-vie et rentes	F.62	x	x	x	x	x	x
Droits à pension, droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension, droits à des prestations autres que de pension et réserves pour appels dans le cadre de garanties standard ⁽⁶⁾	F.63_ F.64_ F.65_ F.66	x	x	x	x	x	x
- Droits à pension ⁽⁶⁾	F.63	x	x	x	x	x	x
Droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension ⁽⁶⁾	F.64	x	x	x	x	x	x
- Droits à des prestations autres que de pension ⁽⁶⁾	F.65	x	x	x	x	x	x
Réserves pour appels dans le cadre de garanties standard ⁽⁶⁾	F.66	x	x	x	x	x	x
Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés ⁽⁶⁾	F.7	x	x	x	x	x	x
- Produits financiers dérivés ⁽⁶⁾	F.71	x	x	x	x	x	x
- Option sur titres des salariés ⁽⁶⁾	F.72	x	x	x	x	x	x
Autres comptes à recevoir	F.8	x	x	x	x	x	x
Crédits commerciaux et avances	F.81	x	x	x	x	x	x
Autres comptes à recevoir, à l'exclusion des crédits commerciaux et avances	F.89	x	x	x	x	x	x
Passif	F.L	x	x	x	x	x	x
Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	F.1	x	x	x	x	x	x
Or monétaire	F.11	x	x	x	x	x	x
DTS	F.12	x	x	x	x	x	x
Numéraire et dépôts	F.2	x	x	x	x	x	x
Numéraire	F.21	x	x	x	x	x	x
Dépôts transférables	F.22	x	x	x	x	x	x
Autres dépôts	F.29	x	x	x	x	x	x
Titres de créance	F.3	x	x	x	x	x	x
À court terme	F.31	x	x	x	x	x	x
À long terme	F.32	x	x	x	x	x	x

Crédits	F.4	x	x	x	x	x	x
À court terme	F.41	x	x	x	x	x	x
À long terme	F.42	x	x	x	x	x	x
Actions et parts de fonds d'investissement	F.5	x	x	x	x	x	x
Actions	F.51	x	x	x	x	x	x
Actions cotées	F.511	x	x	x	x	x	x
Actions non cotées	F.512	x	x	x	x	x	x
Autres participations	F.519	x	x	x	x	x	x
Parts de fonds d'investissement	F.52	x	x	x	x	x	x
Parts de fonds d'investissement monétaires	F.521	x	x	x	x	x	x
Parts de fonds d'investissement non monétaires	F.529	x	x	x	x	x	x
Droits sur les réserves techniques d'assurance, sur les fonds de pension et sur les réserves de garanties standard	F.6	x	x	x	x	x	x
Réserves techniques d'assurance-dommages	F.61	x	x	x	x	x	x
Droits sur les assurances-vie et rentes	F.62	x	x	x	x	x	x
Droits à pension, droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension, droits à des prestations autres que de pension et réserves pour appels dans le cadre de garanties standard ⁽⁶⁾	F.63_ F.64_ F.65_ F.66	x	x	x	x	x	x
- Droits à pension ⁽⁶⁾	F.63	x	x	x	x	x	x
Droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension ⁽⁶⁾	F.64	x	x	x	x	x	x
- Droits à des prestations autres que de pension ⁽⁶⁾	F.65	x	x	x	x	x	x
Réserves pour appels dans le cadre de garanties standard ⁽⁶⁾	F.66	x	x	x	x	x	x
Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés ⁽⁶⁾	F.7	x	x	x	x	x	x
- Produits financiers dérivés ⁽⁶⁾	F.71	x	x	x	x	x	x
- Option sur titres des salariés ⁽⁶⁾	F.72	x	x	x	x	x	x

Autres comptes à payer	F.8	x	x	x	x	x	x
Crédits commerciaux et avances	F.81	x	x	x	x	x	x
Autres comptes à payer, à l'exclusion des crédits commerciaux et avances	F.89	x	x	x	x	x	x
Acquisition nette d'actifs financiers ⁽⁷⁾	F.A	x	x	x	x	x	x
Accroissement net des passifs ⁽⁷⁾	F.L	x	x	x	x	x	x
Opérations financières nettes ⁽⁷⁾		x	x	x	x	x	x

* Les comptes non consolidés des autres changements de volume et de réévaluation doivent être fournis obligatoirement, en se limitant toutefois à la ventilation par secteur et instrument suivante:

- S.11 Sociétés non financières
- S.12 Sociétés financières
- S.13 Administrations publiques
- S.14 + S.15 Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages
- S.2 Reste du monde
- F.1 Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)
- F.2 Numéraire et dépôts
- F.3 Titres de créance
- F.4 Crédits
- F.5 Actions et parts de fonds d'investissement
- F.6 Droits sur les réserves techniques d'assurance, sur les fonds de pension et sur les réserves de garanties standard
- F.7 Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés
- F.8 Autres comptes à recevoir/à payer

Les comptes consolidés des autres changements de volume et de réévaluation peuvent être fournis sur une base volontaire.

** Des informations de contrepartie non consolidées peuvent être fournies sur une base volontaire, en se limitant toutefois aux secteurs de contrepartie suivants:

- S.11 Sociétés non financières
- S.12 Sociétés financières
- S.13 Administrations publiques

- S.14 + S.15 Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages
- S.2 Reste du monde

(1) Sociétés non financières:

- S.11 Sociétés non financières – total
- S.11001C Sociétés non financières publiques contrôlées par l'administration centrale: obligatoire uniquement pour les instruments au niveau du 1^{er} chiffre, à partir de 2012; délai: t+9 mois.
- S.11001 Toutes les sociétés non financières publiques: obligatoire uniquement pour les instruments au niveau du 1^{er} chiffre, à partir de 2012; délai: t+21 mois (t+9 mois sur une base volontaire).

(2) Sociétés financières:

- S.12 Sociétés financières – total
- S.121+S.122+S.123 Institutions financières monétaires
- S.121 Banque centrale
- S.122 et S.123 Institutions de dépôts, à l'exclusion de la banque centrale, et Fonds d'investissement monétaires (ventilation à fournir sur une base volontaire).
- S.124 Fonds d'investissement non monétaires
- S.125 Autres intermédiaires financiers, à l'exclusion des sociétés d'assurance et des fonds de pension
- S.126_S.127 Auxiliaires financiers et Institutions financières captives et prêteurs non institutionnels (ventilation à fournir sur une base volontaire).
- S.128_S.129 Sociétés d'assurance et fonds de pension (la ventilation peut-être fournie sur une base volontaire)
- S.129 Fonds de pension
- S.12001C Sociétés non financières publiques contrôlées par l'administration centrale: obligatoire uniquement au premier niveau des instruments, à partir de 2012 et avec un délai de t+9 mois.
- S.12001 Toutes les sociétés non financières publiques: obligatoire uniquement au premier niveau des instruments, à partir de 2012 et avec un délai: t+21 mois (t+9 mois sur une base volontaire).

(3) Ventilation des sous-secteurs des administrations publiques:

- S.13 Administrations publiques – total
- S.1311 Administration centrale
- S.1312 Administrations d'États fédérés
- S.1313 Administrations locales
- S.1314 Administrations de sécurité sociale

(4) Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages:

- S.14+S.15 Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages – total

- S.14 Ménages
- S.15 Institutions sans but lucratif au service des ménages

(5) Reste du monde:

- S.2 Reste du monde – total (la ventilation peut-être fournie sur une base volontaire)
- S.21 États membres et institutions et organes de l'Union européenne (ce secteur comprend la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement et les institutions de l'Union européenne – Parlement européen, Conseil, Commission, etc. – dont les comptes figurent au Budget général de l'Union européenne)
- S.2I États membres de la zone euro (ce secteur comprend la Banque centrale européenne mais pas la Banque européenne d'investissement ni les institutions de l'Union européenne – Parlement européen, Conseil, Commission, etc. – dont les comptes figurent au Budget général de l'Union européenne)
- S.22 Pays non membres de l'UE et organisations internationales non résidentes de l'UE
- Exigences en matière de données rétrospectives pour les sous-secteurs de S.2: pour les secteurs S.2I et S.22: les données doivent être fournies pour l'UE dans sa composition au 1^{er} septembre 2014 à partir de l'année 2004. En cas de nouvel élargissement de l'UE, les données devront être transmises pour l'UE dans sa nouvelle composition à partir de la troisième année avant cet élargissement. Des données rétrospectives plus longues (pour la même composition de l'UE) peuvent être fournies sur une base volontaire; pour le secteur S.2I: les données doivent être fournies pour la zone euro dans sa composition actuelle à partir de l'année 1999. Des données rétrospectives plus longues (pour la même composition de la zone euro) peuvent être fournies sur une base volontaire.

(6) Sur une base volontaire.

(7) Uniquement pour les «opérations sur instruments financiers» mais non significatif pour les «changements de volume», la «réévaluation d'instruments financiers» et les informations sectorielles de contrepartie.

Tableau 7 — Compte de patrimoine financier

(Stocks d'instruments financiers – consolidés et non consolidés – et informations de contrepartie*)

		Économie totale	Sociétés non financières, y compris leurs sous-secteurs ⁽¹⁾	Sociétés financières, y compris leurs sous-secteurs ⁽²⁾	Administrations publiques, y compris leurs sous-secteurs ⁽³⁾	Ménages et ISBLSM ⁽⁴⁾	Reste du monde, y compris ses sous-secteurs ⁽⁵⁾
Opérations/Changements de volume/Réévaluation d'instruments financiers	SEC	S.1	S.11	S.12	S.13	S.14+S.15	S.2
Actifs financiers	AF.A	x	x	x	x	x	x
Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	AF.1	x	x	x	x	x	x
Or monétaire	AF.11	x	x	x	x	x	x
DTS	AF.12	x	x	x	x	x	x
Numéraire et dépôts	AF.2	x	x	x	x	x	x
Numéraire	AF.21	x	x	x	x	x	x
Dépôts transférables	AF.22	x	x	x	x	x	x
Autres dépôts	AF.29	x	x	x	x	x	x
Titres de créance	AF.3	x	x	x	x	x	x
À court terme	AF.31	x	x	x	x	x	x
À long terme	AF.32	x	x	x	x	x	x
Crédits	AF.4	x	x	x	x	x	x
À court terme	AF.41	x	x	x	x	x	x
À long terme	AF.42	x	x	x	x	x	x
Actions et parts de fonds d'investissement	AF.5	x	x	x	x	x	x
Actions	AF.51	x	x	x	x	x	x
Actions cotées	AF.511	x	x	x	x	x	x
Actions non cotées	AF.512	x	x	x	x	x	x
Autres participations	AF.519	x	x	x	x	x	x
Parts de fonds d'investissement	AF.52	x	x	x	x	x	x
Parts de fonds d'investissement monétaires	AF.521	x	x	x	x	x	x
Parts de fonds d'investissement non monétaires	AF.529	x	x	x	x	x	x
Droits sur les réserves techniques d'assurance, sur les	AF.6	x	x	x	x	x	x

fonds de pension et sur les réserves de garanties standard							
Réserves techniques d'assurance-dommages	AF.61	x	x	x	x	x	x
Droits sur les assurances-vie et rentes	AF.62	x	x	x	x	x	x
Droits à pension, droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension, droits à des prestations autres que de pension et réserves pour appels dans le cadre de garanties standard	AF.63_ AF.64_ AF.65_ AF.66	x	x	x	x	x	x
- Droits à pension ⁽⁶⁾	AF.63	x	x	x	x	x	x
Droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension ⁽⁶⁾	AF.64	x	x	x	x	x	x
- Droits à des prestations autres que de pension ⁽⁶⁾	AF.65	x	x	x	x	x	x
- Réserves pour appels dans le cadre de garanties standard ⁽⁶⁾	AF.66	x	x	x	x	x	x
Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés	AF.7	x	x	x	x	x	x
- Produits financiers dérivés ⁽⁶⁾	AF.71	x	x	x	x	x	x
- Option sur titres des salariés ⁽⁶⁾	AF.72	x	x	x	x	x	x
Autres comptes à payer	AF.8	x	x	x	x	x	x
Crédits commerciaux et avances	AF.81	x	x	x	x	x	x
Autres comptes à recevoir, à l'exclusion des crédits commerciaux et avances	AF.89	x	x	x	x	x	x
Passif	AF.L	x	x	x	x	x	x
Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	AF.1	x	x	x	x	x	x
Or monétaire	AF.11	x	x	x	x	x	x
DTS	AF.12	x	x	x	x	x	x
Numéraire et dépôts	AF.2	x	x	x	x	x	x
Numéraire	AF.21	x	x	x	x	x	x
Dépôts transférables	AF.22	x	x	x	x	x	x
Autres dépôts	AF.29	x	x	x	x	x	x
Titres de créance	AF.3	x	x	x	x	x	x
À court terme	AF.31	x	x	x	x	x	x

À long terme	AF.32	x	x	x	x	x	x
Crédits	AF.4	x	x	x	x	x	x
À court terme	AF.41	x	x	x	x	x	x
À long terme	AF.42	x	x	x	x	x	x
Actions et parts de fonds d'investissement	AF.5	x	x	x	x	x	x
Actions	AF.51	x	x	x	x	x	x
Actions cotées	AF.511	x	x	x	x	x	x
Actions non cotées	AF.512	x	x	x	x	x	x
Autres participations	AF.519	x	x	x	x	x	x
Parts de fonds d'investissement	AF.52	x	x	x	x	x	x
Parts de fonds d'investissement monétaires	AF.521	x	x	x	x	x	x
Parts de fonds d'investissement non monétaires	AF.529	x	x	x	x	x	x
Droits sur les réserves techniques d'assurance, sur les fonds de pension et sur les réserves de garanties standard	AF.6	x	x	x	x	x	x
Réserves techniques d'assurance-dommages	AF.61	x	x	x	x	x	x
Droits sur les assurances-vie et rentes	AF.62	x	x	x	x	x	x
Droits à pension, droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension, droits à des prestations autres que de pension et réserves pour appels dans le cadre de garanties standard	AF.63_ AF.64_ AF.65_ AF.66	x	x	x	x	x	x
- Droits à pension ⁽⁶⁾	AF.63	x	x	x	x	x	x
Droits des fonds de pension sur les gérants des systèmes de pension ⁽⁶⁾	AF.64	x	x	x	x	x	x
- Droits à des prestations autres que de pension ⁽⁶⁾	AF.65	x	x	x	x	x	x
- Réserves pour appels dans le cadre de garanties standard ⁽⁶⁾	AF.66	x	x	x	x	x	x
Produits financiers dérivés et options sur titres des salariés	AF.7	x	x	x	x	x	x
- Produits financiers dérivés ⁽⁶⁾	AF.71	x	x	x	x	x	x

- Option sur titres des salariés ⁽⁶⁾	AF.72	x	x	x	x	x	x
Autres comptes à payer	AF.8	x	x	x	x	x	x
Crédits commerciaux et avances	AF.81	x	x	x	x	x	x
Autres comptes à payer, à l'exclusion des crédits commerciaux et avances	AF.89	x	x	x	x	x	x
Actifs financiers ⁽⁷⁾	AF.A	x	x	x	x	x	x
Passifs⁽⁷⁾	AF.L	x	x	x	x	x	x
« Valeur financière nette ⁽⁷⁾	BF.90	x	x	x	x	x	x

* Des informations de contrepartie non consolidées peuvent être fournies sur une base volontaire, en se limitant toutefois aux secteurs de contrepartie suivants:

- S.11 Sociétés non financières
- S.12 Sociétés financières
- S.13 Administrations publiques
- S.14 + S.15 Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages
- S.2 Reste du monde

(1) Sociétés non financières:

- S.11 Sociétés non financières – total
- S.11001C Sociétés non financières publiques contrôlées par l'administration centrale: obligatoire uniquement pour les instruments au niveau du 1^{er} chiffre, à partir de 2012; délai: t+9 mois.
- S.11001 Toutes les sociétés non financières publiques: obligatoire uniquement pour les instruments au niveau du 1^{er} chiffre, à partir de 2012; délai: t+21 mois (t+9 mois sur une base volontaire).

(2) Sociétés financières:

- S.12 Sociétés financières – total
- S.121+S.122+S.123 Institutions financières monétaires
- S.121 Banque centrale
- S.122_S.123 Institutions de dépôts, à l'exclusion de la banque centrale, et Fonds d'investissement monétaires (ventilation à fournir sur une base volontaire).
- S.123 Organismes de placement collectif monétaires
- S.124 Fonds d'investissement non monétaires
- S.125 Autres intermédiaires financiers, à l'exclusion des sociétés d'assurance et des fonds de pension

- S.126_S.127 Auxiliaires financiers et Institutions financières captives et prêteurs non institutionnels (ventilation à fournir sur une base volontaire).

- S.128_S.129 Sociétés d'assurance et fonds de pension (la ventilation peut-être fournie sur une base volontaire)

- S.12001C Sociétés non financières publiques contrôlées par l'administration centrale: obligatoire uniquement pour les instruments au niveau du 1^{er} chiffre, à partir de 2012; délai: t+9 mois.

- S.12001 Toutes les sociétés non financières publiques: obligatoire uniquement pour les instruments au niveau du 1^{er} chiffre, à partir de 2012; délai: t+21 mois (t+9 mois sur une base volontaire).

(3) Ventilation des sous-secteurs des administrations publiques:

- S.13 Administrations publiques – total

- S.1311 Administration centrale

- S.1312 Administrations d'États fédérés

- S.1313 Administrations locales

- S.1314 Administrations de sécurité sociale

(4) Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages:

- S.14+S.15 Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages – total

- S.14 Ménages

- S.15 Institutions sans but lucratif au service des ménages

(5) Reste du monde:

- S.2 Reste du monde – total (la ventilation peut-être fournie sur une base volontaire)

- S.21 États membres et institutions et organes de l'Union européenne (ce secteur comprend la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement et les institutions de l'Union européenne – Parlement européen, Conseil, Commission, etc. – dont les comptes figurent au Budget général de l'Union européenne)

- S.21 États membres de la zone euro (ce secteur comprend la Banque centrale européenne mais pas la Banque européenne d'investissement ni les institutions de l'Union européenne – Parlement européen, Conseil, Commission, etc. – dont les comptes figurent au Budget général de l'Union européenne)

- S.22 Pays non membres de l'UE et organisations internationales non résidentes de l'UE

- Exigences en matière de données rétrospectives pour les sous-secteurs de S.2:

- pour les secteurs S.21 et S.22: les données doivent être fournies pour l'UE dans sa composition au 1^{er} septembre 2014 à partir de l'année 2004. En cas de nouvel élargissement de l'UE, les données devront être transmises pour l'UE dans sa nouvelle composition à partir de la troisième année avant cet élargissement. Des données rétrospectives plus longues (pour la même composition de l'UE) peuvent être fournies sur une base volontaire;

- pour le secteur S.2.I: les données doivent être fournies pour la zone euro dans sa composition actuelle à partir de l'année 1999. Des données rétrospectives plus longues (pour la même composition de l'UE) peuvent être fournies sur une base volontaire.

(6) Sur une base volontaire.

(7) Informations sectorielles de contrepartie non significatives pour ce poste.

Tableau 8 — Comptes non financiers par secteur – données annuelles

Opérations et soldes comptables		Secteurs												
		S.1	S.11	S.11 001	S.11 001 C	S.12	S.12 001	S.12 001 C	S.13	S.14/ S.15	S.14	S.15	S.1N	S.2
I Compte de production/compte extérieur des opérations sur biens et services		Économie totale	Sociétés non financières	Sociétés non financières publiques	Sociétés non financières publiques contrôlées par l'administration centrale	Sociétés financières	Sociétés financières publiques	Sociétés non financières publiques contrôlées par l'administration centrale	Administrations publiques	Ménages + ISBLSM	Ménages	ISBLSM	Non ventilé par secteur	Reste du monde
<i>Ressources</i>														
P.1	Production	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
P.10	Production marchande, production pour usage final propre et paiements pour autre production non marchande								x					
P.11	- Production marchande	x	x			x			x	x	x	x		
P.12	- Production pour usage final propre	x	x			x			x	x	x	x		
P.13	- Production non marchande	x							x	x		x		
P.7	Importations de biens et de services													x
P.71	Importations de biens													x

P.72	Importations de services													X	
P.72F	-- Importations de SIFIM													O	
D.21 – D.31	Impôts moins subventions sur les produits	X												X	
Emplois															
P.2	Consommation intermédiaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
P.6	Exportations de biens et de services													X	
P.61	Exportations de biens													X	
P.62	Exportations de services													X	
P.62F	-- Exportations de SIFIM													O	
B.1b	<i>Produit intérieur brut/Valeur ajoutée brute</i>	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
B.11	<i>Soldes des échanges extérieurs de biens et services</i>													X	
P.51c	Consommation de capital fixe	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			
B.1n	Produit intérieur net/Valeur ajoutée nette	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
II.1.1. Compte d'exploitation															
		Secteurs													
		S.1	S.11	S.11 001	S.11 001 C	S.12	S.12 001	S.12 001 C	S.13	S.14/ S.15	S.14	S.15	S.1N	S.2	

<i>Ressources</i>															
B.1b	Produit intérieur brut/Valeur ajoutée brute	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
D.3r	Subventions à recevoir	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
D.31	- Subventions sur les produits	x											x		
D.39	- Autres subventions sur la production	x	x				x				x	x	x	x	
<i>Emplois</i>															
D.1	Rémunération des salariés	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
D.11	- Salaires et traitements	x	x			x			x	x	x	x			x
D.12	- Cotisations sociales à la charge des employeurs	x	x			x			x	x	x	x			x
D.2	Impôts sur la production et les importations à payer	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
D.21	- Impôts sur les produits	x											x		
D.29	- Autres impôts sur la production	x	x				x				x	x	x	x	
B.2b+ B.3b	Excédent brut d'exploitation plus revenu mixte brut	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			
B.2b	- Excédent brut d'exploitation	x							x	x					
B.3b	- Revenu mixte brut	x							x	x					
II.1.2. Compte d'affectation des revenus primaires		Secteurs													
		S.1	S.11	S.11 001	S.11 001 C	S.12	S.12 001	S.12 001 C	S.13	S.14/ S.15	S.14	S.15	S.1N	S.2	

<i>Ressources</i>																	
B.2b+ B.3b	Excédent brut d'exploitation plus revenu mixte brut	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x				
B.2b	- Excédent brut d'exploitation	x								x	x						
B.3b	- Revenu mixte brut	x								x	x						
D.1	Rémunération des salariés	x								x	x						
D.11	- Salaires et traitements	x								x	x						
D.12	- Cotisations sociales à la charge des employeurs	x								x	x						
D.2	Impôts sur la production et les importations à recevoir	x								x							
D.21	- Impôts sur les produits	x								x							
D.211	-- Taxes du type TVA	x								x							
D.212	-- Impôts et droits sur les importations, à l'exclusion de la TVA	x								x							
D.214	-- Impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations	x								x							
D.29	- Autres impôts sur la production	x								x							
D.4	Revenus de la propriété	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x					
D.41	- Intérêts ¹⁾²⁾	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x					
D.42	- Revenus distribués des sociétés	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x					
D.421	Dividendes	o	o			o			o	o	o	o					
D.422	Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	o	o			o			o	o	o	o					
D.43	- Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x					
D.43S 2I	Bénéfices réinvestis d'IDE intra-zone euro		x			x											

D.43S 2X	Bénéfices réinvestis d'IDE extra-zone euro		x				x							
D.43S 21	Bénéfices réinvestis d'IDE intra-UE		x				x							
D.43S 22	Bénéfices réinvestis d'IDE extra-UE		x				x							
D.44	- Autres revenus d'investissements	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x
D.441	- Revenus d'investissements attribués aux assurés	x	x			x			x	x	x	x		x
D.442	- Revenus d'investissements à payer sur des droits à pension	x	x			x			x	x	x	x		x
D.443	- Revenus d'investissements attribués aux détenteurs de parts de fonds d'investissement	x	x			x			x	x	x	x		x
D.45	- Loyers	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
B.4b	Revenu d'entreprise brut	0	x	x	x	x	x	x	0	0	0	0		
D.41b	Total des intérêts avant allocation des SIFIM	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x
Emplois														
D.3	Subventions à payer	x							x					x
D.31	- Subventions sur les produits	x							x					x
D.39	- Autres subventions sur la production	x							x					x
D.4	Revenus de la propriété	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x
D.41	- Intérêts ¹⁾²⁾	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x
D.42	- Revenus distribués des sociétés	x	x	x	x	x	x	x						x

D.421	Dividendes	o	o		o								o	
D.422	Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés	o	o		o								o	
D.43	- Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	x	x	x	x	x	x		x	x	x		x	
D.43S 2I	Bénéfices réinvestis d'IDE intra-zone euro		x		x									
D.43S 2X	Bénéfices réinvestis d'IDE extra-zone euro		x		x									
D.43S 21	Bénéfices réinvestis d'IDE intra-UE		x		x									
D.43S 22	Bénéfices réinvestis d'IDE extra-UE		x		x									
D.44	- Autres revenus d'investissements	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	
D.441	- Revenus d'investissements attribués aux assurés	x	x		x			x	x	x	x		x	
D.442	- Revenus d'investissements à payer sur des droits à pension	x	x		x			x	x	x	x		x	
D.443	- Revenus d'investissements attribués aux détenteurs de parts de fonds d'investissement	x	x		x			x	x	x	x		x	
D.45	- Loyers	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			
B.5b	Revenu national brut/Solde brut des revenus primaires	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			
D.41b	Total des intérêts avant allocation des SIFIM	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	
II.2 Compte de distribution secondaire du revenu														
		Secteurs												
		S.1	S.11	S.11 001	S.11 001 C	S.12	S.12 001	S.12 001 C	S.13	S.14/ S.15	S.14	S.15	S.1N	S.2

<i>Ressources</i>														
B.5b	Revenu national brut/Solde brut des revenus primaires	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	x							x					x
D.51	- Impôts sur le revenu	x							x					x
D.59	- Autres impôts courants	x							x					x
D.6	Cotisations et prestations sociales	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
D.61	- Cotisations sociales nettes	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
D.611	- Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	x	x			x			x	x	x	x		x
D.612	- Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	x	x			x			x	x	x	x		x
D.613	- Cotisations sociales effectives à la charge des ménages	x	x			x			x	x	x	x		x
D.614	- Suppléments de cotisations sociales à la charge des ménages	x	x			x			x	x	x	x		x
D.61S C	- Rémunération du service des régimes d'assurance sociale	x	x			x			x	x	x	x		x
D.62	- Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	x								x	x			x
D.63	- Transferts sociaux en nature	x								x	x			
D.7	Autres transferts courants	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
D.71	- Primes nettes d'assurance dommages	x				x			x					x
D.72	- Indemnités d'assurance dommages	x	x			x			x	x	x	x		x
D.74	- Coopération internationale courante	x							x					x
D.74A	<i>dont:</i> à payer aux/à recevoir des institutions de l'Union européenne (p. ex. FED)													x
D.75	- Transferts courants divers ²⁾	x	x			x			x	x	x	x		x

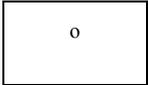
D.76	- Ressources propres de l'UE basées sur la TVA et le RNB												x
<i>Emplois</i>													
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
D.51	- Impôts sur le revenu	x	x			x			x	x	x		
D.59	- Autres impôts courants	x	x			x			x	x	x	x	
D.6	Cotisations et prestations sociales	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
D.61	- Cotisations sociales nettes	x								x	x		
D.611	— Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	x								x	x		
D.612	— Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	x								x	x		
D.613	— Cotisations sociales effectives à la charge des ménages	x								x	x		
D.614	— Suppléments de cotisations sociales à la charge des ménages	x								x	x		
D.61S C	— Rémunération du service des régimes d'assurance sociale	x								x	x		
D.62	- Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
D.63	- Transferts sociaux en nature	x							x	x		x	
D.631	— Transferts sociaux en nature – production non marchande								x				
D.632	— Transferts sociaux en nature – production marchande achetée								x				

D.7	Autres transferts courants	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x
D.71	- Primes nettes d'assurance dommages	x	x			x			x	x	x	x			x
D.72	- Indemnités d'assurance dommages	x				x			x						x
D.74	- Coopération internationale courante	x							x						x
D.74A	<i>dont:</i> à payer aux/à recevoir des institutions de l'Union européenne (p. ex. FED)	x							x						x
D.75	- Transferts courants divers ²⁾	x	x			x			x	x	x	x			x
D.76	- Ressources propres de l'UE basées sur la TVA et le RNB	x							x						
B.7b	Revenu disponible ajusté	x							x	x	x	x			
B.6b	Revenu disponible brut	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			
	II.4.1 Compte d'utilisation du revenu disponible														
		Secteurs													
		S.1	S.11	S.11 001	S.11 001 C	S.12	S.12 001	S.12 001 C	S.13	S.14/ S.15	S.14	S.15	S.1N	S.2	
	Ressources														
B.6b	Revenu disponible brut	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			
D.8	Ajustement pour variation des droits à pension	x									x	x			x
	Emplois														

P.3	Dépense de consommation finale	x							x	x	x	x			
P.31	- Dépense de consommation individuelle	x							x	x	x	x			
P.32	- Dépense de consommation collective	x							x						
D.8	Ajustement pour variation des droits à pension	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	
B.8b	Épargne brute	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			
B.12	Solde des opérations courantes avec l'extérieur												x		
III.1.1 Compte des variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital		Secteurs													
		S.1	S.11	S.11 001	S.11 001 C	S.12	S.12 001	S.12 001 C	S.13	S.14/ S.15	S.14	S.15	S.1N	S.2	
<i>Variation des passifs et de la valeur nette</i>															
B.8b	Épargne brute	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			
B.12	Solde des opérations courantes avec l'extérieur												x		
D.9	Transferts en capital	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	
D.91	- Impôts en capital	x							x					x	
D.92	- Aides à l'investissement ²⁾	x	x			x			x	x	x	x		x	
D.99	- Autres transferts en capital ²⁾	x	x			x			x	x	x	x		x	
<i>Variation des actifs</i>															

D.9	Transferts en capital	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x
D.91	- Impôts en capital	x	x			x				x	x	x		x
D.92	- Aides à l'investissement ²⁾	x							x					x
D.99	- Autres transferts en capital ²⁾	x	x			x			x	x	x	x		x
P.51c	Consommation de capital fixe	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
B.10.1	Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x
	III.1.2 Compte des acquisitions d'actifs non financiers	Secteurs												
		S.1	S.11	S.11 001	S.11 001 C	S.12	S.12 001	S.12 001 C	S.13	S.14/ S.15	S.14	S.15	S.1N	S.2
	<i>Variation des passifs et de la valeur nette</i>													
B.10.1	Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x
	<i>Variation des actifs</i>													
P.5b	Formation brute de capital	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
P.51b	- Formation brute de capital fixe	x	x			x			x	x	x	x		
P.51c	Consommation de capital fixe	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
P.52	- Variation des stocks	x	x			x			x	x	x	x		
P.53	- Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	x	x			x			x	x	x	x		
NP	Acquisitions moins cessions d'actifs non produits	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x

B.9	Capacité (+)/besoin (-) de financement	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x
DB.9	Écart avec la capacité/le besoin de financement des comptes financiers	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x
	Informations supplémentaires	Secteurs													
		S.1	S.11	S.11 001	S.11 001 C	S.12	S.12 001	S.12 001 C	S.13	S.14/ S.15	S.14	S.15	S.1N	S.2	
EMP	Nombre de salariés (nombre de personnes) ⁽³⁾	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			
OTE	Total des dépenses des administrations publiques								x						
OTR	Total des recettes des administrations publiques								x						

	= cellules non pertinentes		= obligatoire		= sur une base volontaire
----------------------------------------------------------------------------------	----------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------	---------------	------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------

(1) Les intérêts sont enregistrés après ajustement pour les SIFIM.

(2) Pour les opérations du secteur S.13 «Administrations publiques», il convient d'effectuer la consolidation au sein de chaque sous-secteur et entre tous les sous-secteurs, c'est-à-dire l'administration centrale, les administrations d'États fédérés, les administrations locales et les administrations de sécurité sociale.

(3) Obligatoire pour le secteur S.13 et sur une base volontaire pour les autres secteurs.

Exigences en matière de données rétrospectives pour les secteurs S.11001, S11001C, S.12001 and S.12001C: les séries doivent commencer en 2012.

Délais de transmission pour les sous-secteurs de S.11 et S.12:

- S.11001 et S.12001: t+21 mois (sur une base volontaire: t+9 mois)

- S.11001C et S.12001C: t+9 mois

En plus du tableau ci-avant, les indicateurs suivants sont requis aux prix de l'année précédente:

EMPLOIS

- S.11/P.51b (PPY): Formation brute de capital fixe
- S.11/B.1b (PPY): Valeur ajoutée brute
- S.1M/P.51b (PPY): Formation brute de capital fixe
- S.1M/P.31 (PPY): Dépense de consommation individuelle

Tableau 801 — Comptes non financiers par secteur – données annuelles

Code	Opérations et soldes comptables	Secteurs						
		S.1	S.11	S.12	S.13	S.1M	S.1N	S.2
	I Compte de production/compte extérieur des opérations sur biens et services	Économie totale	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ménages + ISBL:SM	Non ventilé par secteur	Reste du monde
	Ressources							
P.1	Production	o	o	o	o	o		
P.10	dont: Production marchande, production pour usage final propre et paiements pour autre production non marchande				x			
P.7	Importations de biens et de services							x
P.71	Importations de biens							x
P.72	Importations de services							x
P.72F	-- Importations de SIFIM							o
D.21-D.31	Impôts moins subventions sur les produits	x					x	
	Emplois							
P.2	Consommation intermédiaire	o	o	o	o	o		
P.6	Exportations de biens et de services							x
P.61	Exportations de biens							x
P.62	- Exportations de services							x
P.62F	-- Exportations de SIFIM							o
B.1b	Produit intérieur brut/Valeur ajoutée brute	x	x	x	x	x	x	
B.11	Soldes des échanges extérieurs de biens et services							x
P.51c	Consommation de capital fixe	x	x	x	x	x		
B.1n	Produit intérieur net/Valeur ajoutée nette	x	x	x	x	x		
	II.1.1. Compte d'exploitation	Secteurs						

		S.1	S.11	S.12	S.13	S.1M	S.1N	S.2
Ressources								
B.1b	Produit intérieur brut/Valeur ajoutée brute	x	x	x	x	x	x	
D.3	Subventions à recevoir	x	x	x	x	x	x	
D.31	- Subventions sur les produits	x					x	
D.39	- Autres subventions sur la production	x	x	x	x	x		
Emplois								
D.1	Rémunération des salariés	x	x	x	x	x		x
D.2	Impôts sur la production et les importations à payer	x	x	x	x	x	x	
D.21	- Impôts sur les produits	x					x	
D.29	- Autres impôts sur la production	x	x	x	x	x		
B.2+B.3b	Excédent brut d'exploitation plus revenu mixte brut	x	x	x	x	x	x	
B.3b	- Revenu mixte brut	x				x		
II.1.2. Compte d'affectation des revenus primaires		Secteurs						
		S.1	S.11	S.12	S.13	S.1M	S.1N	S.2
Ressources								
B.2+B.3b	Excédent brut d'exploitation plus revenu mixte brut	x	x	x	x	x	x	
B.3b	- Revenu mixte brut	x				x		
D.1	Rémunération des salariés	x				x		x
D.2	Impôts sur la production et les importations à recevoir	x			x			x
D.21	- Impôts sur les produits	x			x			x
D.211	-- Taxes du type TVA				x			
D.29	- Autres impôts sur la production	x			x			x
D.4	Revenus de la propriété	x	x	x	x	x		x
D.41	- Intérêts ^{1) 2)}	x	x	x	x	x		x
D.4N	- Autres revenus de la propriété, n.c.a.	x	x	x	x	x		x
D.42	- Revenus distribués des sociétés	x	x	x	x	x		x
D.43	- Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	x	x	x	x	x		x
D.44	- Autres revenus d'investissements	x	x	x	x	x		x
D.45	- Loyers	x	x	x	x	x		
B.4b	Revenu d'entreprise brut	o	x	x	o	o		

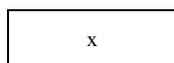
D.41b	Total des intérêts avant allocation des SIFIM	x	x	x	x	x		x
Emplois								
D.3	Subventions à payer	x			x			x
D.31	- Subventions sur les produits	x			x			x
D.39	- Autres subventions sur la production	x			x			x
D.4	Revenus de la propriété	x	x	x	x	x		x
D.41	- Intérêts ¹⁾²⁾	x	x	x	x	x		x
D.4N	- Autres revenus de la propriété à payer, n.c.a.	x	x	x	x	x		x
D.42	- Revenus distribués des sociétés	x	x	x				x
D.43	- Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers	x	x	x				x
D.44	- Autres revenus d'investissements	x	x	x	x			x
D.45	- Loyers	x	x	x	x	x		
B.5b	Revenu national brut/Solde brut des revenus primaires	x	x	x	x	x		
D.41b	Total des intérêts avant allocation des SIFIM	x	x	x	x	x		x
II.2 Compte de distribution secondaire du revenu								
		Secteurs						
		S.1	S.11	S.12	S.13	S.1M	S.1N	S.2
Ressources								
B.5b	Solde brut des revenus primaires	x	x	x	x	x		
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	x			x			x
D.6	Cotisations et prestations sociales	x	x	x	x	x		x
D.61	- Cotisations sociales nettes	x	x	x	x	x		x
D.62	- Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	x				x		x
D.63	- Transferts sociaux en nature	x				x		
D.7	Autres transferts courants	x	x	x	x	x		x
D.71	- Primes nettes d'assurance dommages	x		x	x			x
D.72	- Indemnités d'assurance dommages	x	x	x	x	x		x
D.7N	- Autres transferts courants, n.c.a.	x	x	x	x	x		x
D.74	- Coopération internationale courante ²⁾	o			o			o
D.74A	dont: à payer aux/à recevoir des institutions de l'Union européenne (p. ex. FED)							x
D.75	- Transferts courants divers ²⁾	o	o	o	o	o		o

P.31	- Dépense de consommation individuelle	x			x	x		
P.32	- Dépense de consommation collective	x			x			
D.8	Ajustement pour variation des droits à pension	x	x	x	x	x		x
B.8b	Épargne brute	x	x	x	x	x		
B.12	Solde des opérations courantes avec l'extérieur							x
III.1.1 Compte des variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital		Secteurs						
		S.1	S.11	S.12	S.13	S.1M	S.1N	S.2
<i>Variation des passifs et de la valeur nette</i>								
B.8b	Épargne brute	x	x	x	x	x		
B.12	Solde des opérations courantes avec l'extérieur							x
D.9	Transferts en capital	x	x	x	x	x		x
D.91	- Impôts en capital	x			x			x
D.9N	- Aides à l'investissement et autres transferts en capital	x	x	x	x	x		x
D.92	- Aides à l'investissement ²⁾	o	o	o	o	o		o
D.99	- Autres transferts en capital ²⁾	o	o	o	o	o		o
<i>Variation des actifs</i>								
D.9	Transferts en capital	x	x	x	x	x		x
D.91	- Impôts en capital	x	x	x		x		x
D.9N	- Aides à l'investissement et autres transferts en capital	x	x	x	x	x		x
D.92	- Aides à l'investissement ²⁾	o			o			o
D.99	- Autres transferts en capital ²⁾	o	o	o	o	o		o
P.51c	Consommation de capital fixe	x	x	x	x	x		
B.10.1	Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital	x	x	x	x	x		x
III.1.2 Compte des acquisitions d'actifs non financiers		Secteurs						
		S.1	S.11	S.12	S.13	S.1M	S.1N	S.2
<i>Variation des passifs et de la valeur nette</i>								
B.10.1	Variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital	x	x	x	x	x		x
<i>Variation des actifs</i>								

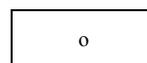
P.5b	Formation brute de capital	x	x	x	x	x		
P.51b	- Formation brute de capital fixe	x	x	x	x	x		
P.51c	Consommation de capital fixe	x	x	x	x	x		
P.5n	- Variation des stocks et acquisitions moins cessions d'objets de valeur	x	x	x	x	x		
NP	Acquisitions moins cessions d'actifs non produits	x	x	x	x	x		x
B.9	Capacité (+)/besoin (-) de financement	x	x	x	x	x		x
DB.9	Écart avec la capacité/le besoin de financement des comptes financiers	o	o	o	o	o		o
Informations supplémentaires concernant les administrations publiques								
		Secteurs						
		S.1	S.11	S.12	S.13	S.1M	S.1N	S.2
OTE	Total des dépenses des administrations publiques				x			
OTR	Total des recettes des administrations publiques				x			



= cellules non pertinentes



= obligatoire



= sur une base volontaire

⁽¹⁾ Les intérêts sont enregistrés après correction pour les SIFIM.

⁽²⁾ Pour une opération du secteur S.13, il convient d'effectuer la consolidation au sein de chaque sous-secteur et entre les sous-secteurs des administrations publiques, c'est-à-dire l'administration centrale, les administrations d'États fédérés, les administrations locales et les administrations de sécurité sociale.

En plus du tableau ci-dessus, il convient de transmettre les données corrigées des variations saisonnières (SA) et/ou les données enchaînées (CL)/aux prix de l'année précédente (PPY) énumérées ci-après (les variables en gras sont à transmettre obligatoirement, les autres uniquement sur une base volontaire):

EMPLOIS

- S.11/B.1b: (SA, SA+CL, NSA+PPY): Valeur ajoutée brute

- S.11/D.1 (SA): Rémunération des salariés

- S.11/D.29 (SA): Autres impôts sur la production

- S.11/B.2+B.3b (SA): Excédent d'exploitation brut et revenu mixte

- S.11/D.45 (SA): Loyers

- S.11/D.5 (SA): Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.

- S.11/B.4b (SA): Revenu d'entreprise brut

- S.11/P.51b (SA, SA+CL, NSA+PPY): Formation brute de capital fixe

- **S.11/P.5n (SA):** Variation des stocks et acquisitions moins cessions d'objets de valeur
- **S.13/P.3 (SA):** Dépense de consommation finale
- **S.13/P.51b (SA):** Formation brute de capital fixe
- **S.13/OTE (SA):** Total des dépenses des administrations publiques
- **S.13/B.9 (SA):** Capacité/besoin de financement
- **S.1M/B.2+B.3b (SA):** Excédent brut d'exploitation
- **S.1M/B.3b (SA):** Revenu mixte brut
- **S.1M/D.4 (SA):** Revenus de la propriété
- **S.1M/D.5 (SA):** Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.
- **S.1M/D.61 (SA):** Cotisations sociales nettes
- **S.1M/D.62 (SA):** Prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature
- **S.1M/D.7 (SA):** Autres transferts courants
- **S.1M/D.8 (SA):** Ajustement pour variation des droits à pension
- **S.1M/B.6b (SA):** Revenu disponible brut
- **S.1M/P.31: (SA, SA+CL, NSA+PPY):** Dépense de consommation individuelle
- **S.1M/B.8b (SA):** Épargne brute
- **S.1M/P.51b: (SA, SA+CL, NSA+PPY):** Formation brute de capital fixe
- **S.1/B.1b (SA):** Produit intérieur brut
- **S.2/P.6 (SA):** Exportations de biens et de services
- **S.2/P.61 (SA):** Exportations de biens
- **S.2/P.62 (SA):** Exportations de services
- **S.2/B.11 (SA):** Soldes des échanges extérieurs de biens et services

RESSOURCES

- **S.11/D.39 (SA):** Autres subventions sur la production à recevoir
- **S.11/D.4N (SA):** Autres revenus de la propriété à payer, n.c.a.
- **S.13/OTR (SA):** Total des recettes des administrations publiques
- **S.1M/D.1 (SA):** Rémunération des salariés à recevoir
- **S.1M/D.4 (SA):** Revenus de la propriété à recevoir
- **S.1M/D.61 (SA):** Cotisations sociales nettes à recevoir
- **S.1M/D.62 (SA):** Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature à recevoir

- **S.1M/D.7 (SA):** **Autres transferts courants à recevoir**
- **S.1M/D.8 (SA):** **Ajustement pour variation des droits à pension à recevoir**
- **S.2/P.7 (SA):** **Importations de biens et de services**
- S.2/P.71 (SA): Importations de biens
- S.2/P.72 (SA): Importations de services

En plus du tableau ci-dessus, les indicateurs (aux prix courants) suivants peuvent être transmis sur une base volontaire.

- S.1M/AN.111: Logements
- S.1M/AN.211: Terrain

Tableau 9 — Impôts et cotisations sociales par type et par sous-secteur bénéficiaire, y compris liste nationale des impôts et cotisations sociales*

Code**	Opération
D.2	Impôts sur la production et les importations
D.21	Impôts sur les produits
D.211	Taxes de type TVA
D.212	Impôts et droits sur les importations, à l'exclusion de la TVA
D.2121	Droits sur les importations
D.2122	Impôts sur les importations, à l'exclusion de la TVA et des droits sur les importations
D.2122a	Droits sur les produits agricoles importés
D.2122b	Montants monétaires compensatoires sur les importations
D.2122c	accises
D.2122d	Taxe générale sur les ventes
D.2122 ^e	Impôts sur services spécifiques
D.2122f	Bénéfices des monopoles à l'importation
D.214	Impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations
D.214a	Droits d'accise et taxes à la consommation
D.214b	Droits de timbre
D.214c	Impôts sur les opérations financières et les opérations en capital
D.214d	Impôts sur l'immatriculation des véhicules
D.214 ^e	Droits sur les divertissements publics
D.214f	Impôts sur les loteries, jeux et paris
D.214g	Impôts sur les primes d'assurances
D.214h	Autres impôts sur des services spécifiques
D.214i	Impôts généraux sur les ventes ou le chiffre d'affaires
D.214j	Bénéfices des monopoles fiscaux
D.214k	Droits d'exportation et montants monétaires compensatoires sur les exportations
D.214l	Autres impôts sur les produits n.c.a.

D.29	Autres impôts sur la production
D.29a	Impôts fonciers, impôts immobiliers ou impôts sur d'autres structures
D.29b	Impôts sur l'usage d'actifs
D.29c	Total des impôts sur la masse salariale
D.29d	Impôts sur les opérations internationales
D.29e	Patentes et licences
D.29f	Impôts sur la pollution
D.29g	Sous-compensation de la TVA (système à taux forfaitaire)
D.29h	Autres impôts nets sur la production n.c.a.
D.5	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.
D.51	Impôts sur le revenu
D.51a +D.51c1	Impôts sur le revenu individuel ou le revenu des ménages, y compris gains d'exploitation
D.51a	Impôts sur le revenu individuel ou le revenu des ménages, à l'exclusion des gains de détention ⁽¹⁾
D.51c1	Impôts sur les gains de détention individuels ou du ménage ⁽¹⁾
D.51b +D.51c2	Impôts sur le revenu ou les bénéfices des sociétés, y compris gains de détention
D.51b	Impôts sur les revenus ou les bénéfices des sociétés à l'exclusion des gains de détention ⁽¹⁾
D.51c2	Impôts sur les gains de détention des sociétés ⁽¹⁾
D.51c3	Autres impôts sur les gains de détention ⁽¹⁾
D.51c	Impôts sur les gains d'exploitation
D.51d	Impôts sur les gains de loterie ou de jeu
D.51e	Autres impôts sur le revenu n.c.a.
D.59	Autres impôts courants
D.59a	Impôts courants sur le capital
D.59b	Impôt de capitation
D.59c	Impôts sur la dépense
D.59d	Paiements par les ménages pour l'obtention de licences
D.59e	Impôts sur les opérations internationales

D.59f	Autres impôts courants n.c.a.
D.91	Impôts en capital
D.91a	Impôts sur les transferts en capital
D.91b	Prélèvements sur le capital
D.91c	Autres impôts en capital n.c.a.
ODA	Total des recettes fiscales
D.61	Cotisations sociales nettes
D.611	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs
D.611C	Cotisations sociales effectives obligatoires à la charge des salariés
D.611V	Cotisations sociales effectives volontaires des salariés
D.61SC	Rémunération du service des régimes d'assurance sociale
D.6111	Cotisations de pension effectives à la charge des employeurs ⁽¹⁾
D.6112	Cotisations effectives autres que de pension à la charge des employeurs ⁽¹⁾
D.6121	Cotisations de pension imputées à la charge des employeurs ⁽¹⁾
D.6122	Cotisations imputées autres que de pension à la charge des employeurs ⁽¹⁾
D.6131	Cotisations de pension effectives à la charge des ménages ⁽¹⁾
D.6132	Cotisations effectives autres que de pension à la charge des ménages ⁽¹⁾
D.6141	Suppléments de cotisations de pension à la charge des ménages ⁽¹⁾
D.6142	Suppléments de cotisations autres que de pension à la charge des ménages ⁽¹⁾
D.612	Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs
D.613	Cotisations sociales effectives à la charge des ménages
D.613c	Cotisations sociales effectives obligatoires à la charge des salariés
D.613ce	Cotisations sociales effectives obligatoires à la charge des salariés
D.613cs	Cotisations sociales effectives obligatoires à la charge des travailleurs indépendants ⁽¹⁾
D.613cn	Cotisations sociales effectives obligatoires à la charge des personnes n'occupant pas d'emploi ⁽¹⁾
D.613v	Cotisations sociales effectives volontaires des salariés
D.614	Suppléments de cotisations sociales à la charge des ménages
D.995	Transferts en capital des administrations publiques vers les secteurs concernés correspondant à des impôts et cotisations sociales établis mais non susceptibles d'être perçus ⁽²⁾
D.995a	Impôts sur les produits établis mais non susceptibles d'être perçus ⁽²⁾

D.995b	Autres impôts sur la production établis mais non susceptibles d'être perçus ⁽²⁾
D.995c	Impôts sur le revenu établis mais non susceptibles d'être perçus ⁽²⁾
D.995d	Autres impôts courants établis mais non susceptibles d'être perçus ⁽²⁾
D.995e	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs établies mais non susceptibles d'être perçues ⁽²⁾
D.995f	Cotisations sociales effectives à la charge des ménages établies mais non susceptibles d'être perçues ⁽²⁾
D.995fe	Cotisations sociales effectives à la charge des salariés établies mais non susceptibles d'être perçues ⁽²⁾
D.995fs	Cotisations sociales effectives à la charge des travailleurs indépendants établies mais non susceptibles d'être perçues ⁽¹⁾
D.995fn	Cotisations sociales effectives à la charge des personnes n'occupant pas d'emploi établies mais non susceptibles d'être perçues ⁽¹⁾
D.995g	Impôts en capital établis mais non susceptibles d'être perçus ⁽²⁾
ODB	Produit total des impôts et cotisations sociales après déduction des montants établis mais non susceptibles d'être perçus
ODC	Produit total des impôts et cotisations sociales nettes (y compris cotisations sociales imputées) après déduction des montants établis mais non susceptibles d'être perçus
ODD	Charge fiscale = produit total des impôts et cotisations sociales obligatoires après déduction des montants établis mais non susceptibles d'être perçus

* Secteur et sous-secteurs:

S.13 Administrations publiques. Ventilation des sous-secteurs:

- S.13 Administrations publiques
- S.1311 Administration centrale
- S.1312 Administrations d'États fédérés
- S.1313 Administrations locales
- S.1314 Administrations de sécurité sociale

S.212 Institutions et organes de l'Union européenne:

** Des données détaillées concernant l'ensemble des impôts et cotisations sociales prélevés au niveau national («Liste nationale des impôts»), indiquant les montants pour chaque code SEC correspondant (à l'exception des codes SEC liés à la ventilation entre cotisations de pension et cotisations autres que de pension), doivent également être fournies. La «Liste nationale des impôts» est obligatoire pour les Administrations publiques ainsi que pour les Institutions et organes de l'UE.

(1) Sur une base volontaire.

(2) Ventilation par sous-secteur bénéficiaire sur une base volontaire.

Tableau 10 — Tableau par branche d'activité et par région (NUTS II)

Code	Liste des variables	Ventilation
B.1b	1. Valeur ajoutée brute (taux de croissance) ⁽¹⁾	
B1.b	2. Valeur ajoutée brute aux prix de base (prix courants) ⁽²⁾	A*10
D.1	3. Rémunération des salariés (prix courants)	A*10
P.51b	4. Formation brute de capital fixe (prix courants)	A*10
	5. Emploi ⁽²⁾ en milliers de personnes et en milliers d'heures travaillées	
ETO	- Total ⁽²⁾⁽³⁾	A*10
EEM	- Salariés ⁽³⁾	A*10
POP	6. Population en milliers de personnes ⁽¹⁾	

(1) Transmission à t+12 mois sur une base volontaire. Transmission obligatoire à t+24 mois.

(2) Total de la valeur ajoutée brute et emploi total en milliers de personnes: transmission à t+12 mois.

Ventilation: transmission à t+24 mois.

(3) Emploi et salariés: résidents et non-résidents employés par des unités productrices résidentes (concept domestique – DC).

Tableau 11 — Dépenses des administrations publiques par fonction

Code	Liste des variables	Fonction	Ventilation par sous-secteur ⁽¹⁾
OP5ANP	Formation brute de capital + acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽³⁾⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.5	Formation brute de capital	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽³⁾⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.51b	dont: Formation brute de capital fixe	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽⁷⁾	S.13
NP	Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽³⁾⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.1	Rémunération des salariés	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽³⁾⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.3	Subventions	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽³⁾⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.4	Revenus de la propriété ⁽²⁾	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽³⁾⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.4_S.1311	dont: à payer au sous-secteur de l'administration centrale (S.1311) ⁽²⁾⁽⁶⁾	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽⁷⁾	S.1312, S.1313, S.1314
D.4_S.1312	dont: à payer au sous-secteur des administrations d'États fédérés (S.1312) ⁽²⁾⁽⁶⁾	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽⁷⁾	S.1311, S.1313, S.1314
D.4_S.1313	dont: à payer au sous-secteur des administrations locales (S.1313) ⁽²⁾⁽⁶⁾	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽⁷⁾	S.1311, S.1312, S.1314
D.4_S.1314	dont: à payer au sous-secteur des administrations de sécurité sociale (S.1314) ⁽²⁾⁽⁶⁾	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽⁷⁾	S.1311, S.1312, S.1313

D.62+D.632	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature et transferts sociaux en nature – production marchande achetée	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽³⁾⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.62	Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽³⁾⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.632	Transferts sociaux en nature – production marchande achetée	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽³⁾⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.2+D.29 +D.5+D.8	Consommation intermédiaire + autres impôts sur la production + impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. + ajustement pour variations des droits à pension	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽³⁾⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.2	Consommation intermédiaire	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽³⁾⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.29+D.5 +D.8	Autres impôts sur la production + impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc. + ajustement pour variations des droits à pension	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽³⁾⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.7	Transferts courants divers ⁽²⁾	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽³⁾⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
D.7p_S.1311	dont: à payer au sous-secteur de l'administration centrale (S.1311) ⁽²⁾⁽⁶⁾	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽⁷⁾	S.1312, S.1313, S.1314
D.7p_S.1312	dont: à payer au sous-secteur des administrations d'États fédérés (S.1312) ⁽²⁾⁽⁶⁾	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽⁷⁾	S.1311, S.1313, S.1314
D.7p_S.1313	dont: à payer au sous-secteur des administrations locales (S.1313) ⁽²⁾⁽⁶⁾	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽⁷⁾	S.1311, S.1312, S.1314
D.7p_S.1314	dont: à payer au sous-secteur des administrations de sécurité sociale (S.1314) ⁽²⁾⁽⁶⁾	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽⁷⁾	S.1311, S.1312, S.1313
D.9	Transferts en capital ⁽²⁾⁽⁵⁾	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽³⁾⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314

D.92	dont: aides à l'investissement ⁽²⁾⁽⁵⁾	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽⁷⁾	S.13
D.9p_S.1311	dont: à payer au sous-secteur de l'administration centrale (S.1311) ⁽²⁾⁽⁶⁾	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽⁷⁾	S.1312, S.1313, S.1314
D.9p_S.1312	dont: à payer au sous-secteur des administrations d'États fédérés (S.1312) ⁽²⁾⁽⁶⁾	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽⁷⁾	S.1311, S.1313, S.1314
D.9p_S.1313	dont: à payer au sous-secteur des administrations locales (S.1313) ⁽²⁾⁽⁶⁾	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽⁷⁾	S.1311, S.1312, S.1314
D.9p_S.1314	dont: à payer au sous-secteur des administrations de sécurité sociale (S.1314) ⁽²⁾⁽⁶⁾	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽⁷⁾	S.1311, S.1312, S.1313
TE	Total des dépenses	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽³⁾⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.3	Dépense de consommation finale	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽³⁾⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.31	Dépense de consommation individuelle ⁽⁴⁾	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
P.32	Dépense de consommation collective ⁽⁴⁾	Divisions de la CFAP Groupes de la CFAP ⁽⁷⁾	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314

(1) Ventilation des sous-secteurs:

- S.13 Administrations publiques
- S.1311 Administration centrale
- S.1312 Administrations d'États fédérés
- S.1313 Administrations locales
- S.1314 Administrations de sécurité sociale

(2) La consolidation des données relatives aux sous-secteurs doit être faite pour chaque sous-secteur mais pas entre sous-secteurs. Les données du secteur S13 correspondent à la somme des données des différents sous-secteurs, à

l'exception des postes D.4, D.7 et D.9 (ainsi que de leurs sous-postes) pour lesquels il convient de consolider les données entre sous-secteurs

- (3) Sur une base volontaire pour les sous-secteurs.
- (4) Sur une base volontaire pour le total des groupes de la CFAP.
- (5) D.995 ne doit pas être inclus dans D.9p. D.995 doit être déduit de D.99r.
- (6) Sur une base volontaire.
- (7) À fournir à partir de 2001.

Tableau 12 — Tableau par branche d'activité et par région (NUTS III)

Code	Liste des variables	Ventilation ⁽¹⁾
B1.b	1. Valeur ajoutée brute aux prix de base (prix courants)	A*10
	2. Emploi ⁽²⁾ (en milliers de personnes)	
ETO	- Total	A*10
EEM	- Salariés	A*10
POP	3. Population (en milliers)	

(1) Les positions agrégées suivantes de la ventilation A*10 de la NACE Rév.2 peuvent être utilisées:

- (G, H, I et J) au lieu de (G, H and I) et (J);
- (K, L, M et N) au lieu de (K), (L) et (M and N)
- (O, P, Q, R, S, T et U) au lieu de (O, P et Q) et (R, S, T et U).

(2) Emploi et salariés: résidents et non-résidents employés par des unités productrices résidentes (concept domestique – DC).

Tableau 13 — Compte des ménages par région (NUTS II)

Compte d'affectation des revenus primaires des ménages (S.14)

Code	Emplois	Code	Ressources
D.4	1. Revenus de la propriété	B.2/B.3	3. Excédent d'exploitation/revenu mixte
B.5n	2. Solde net des revenus primaires	D.1	4. Rémunération des salariés
		D.4	5. Revenus de la propriété

Compte de distribution secondaire du revenu des ménages (S.14)

Code	Emplois	Code	Ressources
D.5	6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	B.5	10. Solde net des revenus primaires
D.61	7. Cotisations sociales nettes	D.62	11. Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature
D.7	8. Autres transferts courants	D.7	12. Autres transferts courants
B.6n	9. Revenu disponible net		

Dépense de consommation finale des ménages (S.14)

P.3	13. Dépense de consommation finale des ménages ⁽¹⁾
-----	---------------------------------------------------------------

(1) Sur une base volontaire.

Tableau 15 — Tableau des ressources aux prix de base, y compris passage aux prix d'acquisition (prix courants et prix de l'année précédente)

n=64, m=64

		Branches d'activité (NACE A*64)	Σ (1)	Importations caf	Total des ressources aux prix de base	Marges commerciales et de transport	Impôts moins subventions sur les produits	Total des ressources aux prix d'acquisition
		1 2 3 4 n						
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
1	(1)	Production aux prix de base par produit et par branche d'activité		a) Intra-UE caf ⁽¹⁾				
2								
3								
4								
.								
.								
.								
Produits (CPA)								
.								
.								
m				b) De pays membres de l'UEM caf ⁽¹⁾⁽²⁾				
				c) De pays non membres de l'UEM caf ⁽¹⁾⁽²⁾				
				d) Extra-UE caf ⁽¹⁾				
				e) Total				

Σ (1)		Production totale par branche d'activité						
Postes d'ajustement:								
- Ajustement caf/fob des importations	(2)	-				-	-	
- Achats directs à l'étranger par des résidents		-				-	-	
(1) + (2)								
Total dont:								
- Production marchande								
- Production pour usage final propre	(3)	-			-	-	-	
- Autre production non marchande		-			-	-	-	

(1) Ventilation des importations: UE/UEM/États membres ne faisant pas partie de l'UEM/pays tiers. Composition de l'UE et de l'UEM telle qu'à la fin de la période sur laquelle porte le présent tableau.

(2) Ventilation des importations: UEM/États membres ne faisant pas partie de l'UEM – obligatoire uniquement pour les membres de l'UEM.

Tableau 16 — Tableau des emplois aux prix d'acquisition* (prix courants et prix de l'année précédente)

n=64, m=64

		Branches d'activité (NACE A*64) 1 2 3 n	Σ (1)	Emplois finals a) b) c) d) e) f) g) h) i) j) k) l)	Σ (3)	Σ (1) + Σ (3)				
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)				
Produits (CPA)	1	Consommation intermédiaire aux prix d'acquisition par produit et par branche d'activité		Emplois finals aux prix d'acquisition						
	2									
3										
.										
.										
.										
.										
.										
.										
.										
.										
.										
.										
.										
.										
.										
n										
	(1) *							Dépense de consommation finale: a) des ménages b) des ISBLSM c) des administrations publiques d) total Formation brute de capital: e) Formation brute de capital fixe f) Variation des stocks ⁽¹⁾ g) Variation des objets de valeur ⁽¹⁾ h) Variations des stocks et des objets de valeur i) total Exportations fob ⁽²⁾ : j) intra-UE - à destination de pays membres de l'UEM ⁽²⁾⁽³⁾ - à destination de pays non membres de l'UEM ⁽²⁾⁽³⁾ k) extra-UE l) total		

Σ (1)	(2) *	Total de la consommation intermédiaire par branche d'activité		Total des emplois finals par type		Total des emplois
Postes d'ajustement: - Ajustement caf/fob des exportations - Achats directs à l'étranger par les résidents - Achats sur le territoire national par des non-résidents	(3)	- - -		uniquement exportations uniquement dépense de consommation finale des ménages uniquement dépense de consommation finale des ménages et exportations	uniquement exportations uniquement dépense de consommation finale des ménages uniquement dépense de consommation finale des ménages et exportations	
Σ (2) + Σ (3)	(4)					
- Rémunération des salariés Salaires et traitements - Autres impôts moins subventions sur la production - Consommation de capital fixe - Excédent net d'exploitation - Excédent brut d'exploitation - Revenu mixte brut ⁽¹⁾	(5)			- - - - - -	- - - - - -	- - - - - -
Valeur ajoutée aux prix de base	(6)			-	-	-
Production totale aux prix de base	(7)			-	-	-

Données supplémentaires:			
- Formation de capital fixe ⁽⁴⁾	(8)		-
- Stock de capital fixe ⁽⁴⁾			-
- Apports de main-d'œuvre (en milliers de personnes)			-

* Transmission quinquennale obligatoire (en même temps que le tableau 17):

- du tableau aux prix de base, y compris la ventilation des blocs de lignes (1) et (2) en sous-tableaux pour la production intérieure et les importations;
- pour les blocs de lignes (1) et (2), du sous-tableau relatif aux marges commerciales et de transport;
- pour les blocs de lignes (1) et (2), du sous-tableau relatif aux impôts moins subventions sur les produits.

(1) Sur une base volontaire.

(2) Ventilation des exportations: UE/UEM/États membres ne faisant pas partie de l'UEM/pays tiers. Composition de l'UE et de l'UEM telle qu'à la fin de la période sur laquelle porte le présent tableau.

(3) Ventilation des exportations: UEM/États membres ne faisant pas partie de l'UEM – obligatoire uniquement pour les membres de l'UEM.

(4) Uniquement à prix courants.

Tableau 17 — Tableau entrées-sorties symétrique aux prix de base (produit par produit*)

(prix courants)

n=64

		Produits 1 2 3n	Σ (1)	Emplois finals a) b) c) d) e) f) g) h) i) j) k) l)	Σ (3)	Σ (1) + Σ (3)
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Produits	1	Consommation intermédiaire aux prix de base (produit par produit)		Emplois finals aux prix de base Dépense de consommation finale: a) des ménages b) des ISBLSM c) des administrations publiques d) total Formation brute de capital: e) Formation brute de capital fixe f) Variation des stocks ⁽¹⁾ g) Variation des objets de valeur ⁽¹⁾ h) Variations des stocks et des objets de valeur i) total Exportations fob ⁽²⁾ : j) intra-UE - à destination de pays membres de l'UEM ⁽³⁾ - à destination de pays non membres de l'UEM ⁽³⁾ k) extra-UE l) total		
	2					
3						
.						
.						
.						
(1) **						
.						
.						
.						
n						

Σ (1)	(2) **	Total de la consommation intermédiaire aux prix de base par produit		Emplois finals par type aux prix de base		Total des emplois aux prix de base
<i>Emplois de produits importés***</i>		<i>Total de la consommation intermédiaire de produits importés, par produit, caf</i>		<i>Emploi final de produits importés, caf</i>		<i>Total des importations</i>
Impôts moins subventions sur les produits	(3)	Impôts moins subventions sur les produits, par produit		Impôts moins subventions sur les produits, par type d'emploi final		Total des impôts moins subventions sur la production
Σ (1) + (3)	(4)	Total de la consommation intermédiaire aux prix d'acquisition, par produit		Total des emplois finals par type aux prix d'acquisition		Total des emplois aux prix d'acquisition
- Rémunération des salariés Salaires et traitements				-	-	-
- Autres impôts moins subventions sur la production	(5)			-	-	-
- Consommation de capital fixe				-	-	-
- Excédent net d'exploitation				-	-	-
- Excédent brut d'exploitation				-	-	-
Revenu mixte brut ⁽¹⁾				-	-	-
Valeur ajoutée aux prix de base	(6)			-	-	-
Production totale aux prix de base	(7)			-	-	-
Importations intra-UE ⁽²⁾						
- importations de pays membres de l'UEM	(8)			-	-	-
- importations de pays non membres de l'UEM ⁽³⁾				-	-	-
Importations extra-UE ⁽²⁾				-	-	-
Σ (8)	(9)	Importations caf par produit				
Total des ressources aux prix de base	(10)	Ressources aux prix de base par produit				

* Ventilation «branche d'activité par branche d'activité» pour autant qu'il s'agisse d'une bonne approximation de la ventilation «produit par produit».

** Le sous-tableau constitué par les blocs de lignes (1) et (2) doit être transmis pour la production intérieure, les importations et le total.

*** Uniquement pour le sous-tableau de la production intérieure.

(1) Sur une base volontaire.

- (2) Ventilation des exportations/importations: UE/UEM/États membres ne faisant pas partie de l'UEM/pays tiers. Composition de l'UE et de l'UEM telle qu'à la fin de la période sur laquelle porte le présent tableau.
- (3) Ventilation des exportations/importations: UEM/États membres ne faisant pas partie de l'UEM – obligatoire uniquement pour les membres de l'UEM.

Tableau 20 — Tableau croisé des actifs fixes par branche d'activité et par produit

Code	Liste des variables	Ventilation des branches d'activité*	Ventilation des actifs	Unité
AN.11b	1. Actifs fixes bruts	A*21/A*38/A*64	AN_F.6 [†]	- Coûts de remplacement courants - Coûts de remplacement constants
AN.11n	2. Actifs fixes nets	A*21/A*38/A*64	AN_F.6 [†]	- Coûts de remplacement courants - Coûts de remplacement constants

* A*21/A*38: transmission obligatoire.

A*64: sur une base volontaire

Tableau 22 — Tableau croisé de la formation brute de capital fixe par branche d'activité et par produit

Code	Liste des variables	Ventilation des branches d'activité*	Ventilation des actifs	Unité
P.51	1. Formation brute de capital fixe	A*21/A*38/A*64	AN_F.6 [†]	- Prix courants - Prix de l'année précédente et volumes chaînés

* A*21/A*38: transmission obligatoire.

A*64: sur une base volontaire

AN_F.6[†]: Ventilation des actifs fixes:

- AN.111 Logements
- AN.112 Autres bâtiments et ouvrages de génie civil
- AN.113 Machines et équipements
 - AN.1131 Matériels de transport
 - AN.1132 Équipements TIC**
 - AN.11321 Matériel**
 - AN.11322 Équipements de télécommunications**
 - AN.1139 Autres machines et équipements**
- AN.114 Systèmes d'armes* **
- AN.115 Ressources biologiques cultivées
- AN.117 Droits de propriété intellectuelle**
 - AN.1173 Logiciels et bases de données**

* Sur une base volontaire

** Économie totale

Tableau 26 — Compte de patrimoine non financier

Code	Liste des variables	Ventilation par secteur
AN.1	1. Actifs non financiers produits	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.11	2. Actifs fixes	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.111	3. Logements	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.112	4. Autres bâtiments et ouvrages de génie civil	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.1121	5. Bâtiments non résidentiels	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.1122	6. Autres ouvrages de génie civil	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.113	7. Machines et équipements	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.114	8. Systèmes d'armes ⁽¹⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.115	9. Ressources biologiques cultivées	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.117	10. Droits de propriété intellectuelle	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.1171	11. Recherche et développement ⁽¹⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.1172	12. Prospection minière et évaluation ⁽¹⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.1173	13. Logiciels et bases de données ⁽¹⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.1174	14. Œuvres récréatives, littéraires ou artistiques originales ⁽¹⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.1179	15. Autres droits de propriété intellectuelle ⁽¹⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.12	16. Stocks	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.13	17. Objets de valeur ⁽¹⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.2	18. Actifs non financiers non produits ⁽¹⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.21	19. Ressources naturelles ⁽¹⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.211	20. Terrains	S.1 ⁽¹⁾ , S.11 ⁽¹⁾ , S.12 ⁽¹⁾ , S.13 ⁽¹⁾ , S.14 + S.15
AN.212	21. Réserves de minerais et de produits énergétiques ⁽¹⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.213 + AN.214	22. Ressources biologiques non cultivées et ressources en eau ⁽¹⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.215	23. Autres ressources naturelles ⁽¹⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.22	24. Contrats, baux et licences ⁽¹⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15
AN.23	25. Achats moins ventes de fonds commerciaux et d'autres actifs commerciaux ⁽¹⁾	S.1, S.11, S.12, S.13, S.14 + S.15

Unité: prix courants

(1) Sur une base volontaire.

Tableau 27 – Comptes financiers trimestriels des administrations publiques

Code	Opération/Solde	Actifs / passifs	Secteurs et sous-secteurs ⁽¹⁾⁽²⁾
F	Opérations financières	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.1	Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.2	Numéraire et dépôts	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.21	Numéraire	Passifs	S.1311
F.31	Titres à court terme	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.32	Titres à long terme	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.41	Crédits à court terme	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.42	Crédits à long terme	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.5	Actions et parts de fonds d'investissement	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.511	Actions cotées	Actifs	S.1311
F.61	Réserves techniques d'assurance-dommages	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.62	Droits sur les assurances-vie et rentes	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.71	Produits financiers dérivés	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.8	Autres comptes à recevoir/à payer	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
LE	Solde	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.1	Or monétaire et droits de tirage spéciaux (DTS)	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.2	Numéraire et dépôts	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.21	Numéraire	Passifs	S.1311
F.31	Titres à court terme	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.32	Titres à long terme	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.41	Crédits à court terme	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.42	Crédits à long terme	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314

F.5	Actions et parts de fonds d'investissement	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.511	Actions cotées	Actifs	S.1311
F.61	Réserves techniques d'assurance-dommages	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.62	Droits sur les assurances-vie et rentes	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.71	Produits financiers dérivés	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
F.8	Autres comptes à recevoir/à payer	Actifs / passifs	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
	<i>Informations de contrepartie⁽³⁾ / Opérations</i>		
F.31	Titres à court terme	Actifs	S.1311 et S.1314 par rapport à S.11, S.12, S128AS129, S.2
F.32	Titres à long terme	Actifs	S.1311 et S.1314 par rapport à S.11, S.12, S128AS129, S.2
F.41	Crédits à court terme	Actifs	S.1311 et S.1314 par rapport à S.11, S.12 ⁽⁴⁾ , S128AS129, S.1M (uniquement actifs), S.2 ⁽⁴⁾
F.41	Crédits à court terme	Passifs	S.1311 et S.1314 par rapport à S.11 ⁽⁴⁾ , S.12 ⁽⁴⁾ , S128AS129, S.1M (uniquement actifs), S.2 ⁽⁴⁾
F.42	Crédits à long terme	Actifs	S.1311 et S.1314 par rapport à S.11, S.12 ⁽⁴⁾ , S128AS129, S.1M (uniquement actifs), S.2 ⁽⁴⁾
F.42	Crédits à long terme	Passifs	S.1311 et S.1314 par rapport à S.11 ⁽⁴⁾ , S.12 ⁽⁴⁾ , S128AS129, S.1M (uniquement actifs), S.2 ⁽⁴⁾
F.5	Actions et parts de fonds d'investissement	Actifs	S.1311 et S.1314 par rapport à S.11, S.12, S128AS129, S.2
	<i>Informations de contrepartie⁽³⁾ / Solde</i>		
F.31	Titres à court terme	Actifs	S.1311 et S.1314 par rapport à S.11, S.12, S128AS129, S.2
F.32	Titres à long terme	Actifs	S.1311 et S.1314 par rapport à S.11, S.12, S128AS129, S.2
F.41	Crédits à court terme	Actifs	S.1311 et S.1314 par rapport à S.11, S.12 ⁽⁴⁾ , S128AS129, S.1M (uniquement actifs), S.2 ⁽⁴⁾
F.41	Crédits à court terme	Passifs	S.1311 et S.1314 par rapport à S.11 ⁽⁴⁾ , S.12 ⁽⁴⁾ , S128AS129, S.1M (uniquement actifs), S.2 ⁽⁴⁾

F.42	Crédits à long terme	Actifs	S.1311 et S.1314 par rapport à S.11, S.12 ⁽⁴⁾ , S128AS129, S.1M (uniquement actifs), S.2 ⁽⁴⁾
F.42	Crédits à long terme	Passifs	S.1311 et S.1314 par rapport à S.11 ⁽⁴⁾ , S.12 ⁽⁴⁾ , S128AS129, S.1M (uniquement actifs), S.2 ⁽⁴⁾
F.5	Actions et parts de fonds d'investissement	Actifs	S.1311 et S.1314 par rapport à S.11, S.12, S128AS129, S.2

(1) Ventilation des sous-secteurs des administrations publiques:

- S.13 Administrations publiques
- S.1311 Administration centrale
- S.1312 Administrations d'États fédérés
- S.1313 Administrations locales
- S.1314 Administrations de sécurité sociale

(2) Consolidation

- S.13: consolidé et non consolidé
- Autres sous-secteurs: consolidés

(3) Information de contrepartie – secteurs et sous-secteurs de contrepartie:

- S.11 Sociétés non financières
- S.12 Sociétés financières
- S128AS129 Sociétés d'assurance et fonds de pension
- S.1M Ménages + ISBLSM
- S.2 Reste du monde

(4) Sur une base volontaire.

Tableau 28 – Dette publique, données trimestrielles (critère de Maastricht)

Code	Actifs ⁽¹⁾	Secteurs et sous-secteurs ⁽²⁾⁽³⁾
GD	Total	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.2	Numéraire et dépôts	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.21	- Numéraire	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.2M	Dépôts	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.3	Titres de créance	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.31	À court terme	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.32	À long terme	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.4	Crédits	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.41	À court terme	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314
AF.42	À long terme	S.13, S.1311, S.1312, S.1313, S.1314

(1) Encours en valeur nominale à la fin du trimestre.

(2) Ventilation des sous-secteurs des administrations publiques:

- S.13 Administrations publiques
- S.1311 Administration centrale
- S.1312 Administrations d'États fédérés
- S.1313 Administrations locales
- S.1314 Administrations de sécurité sociale

(3) La consolidation doit être faite pour chaque sous-secteur mais pas entre sous-secteurs.

Tableau 29: Régimes de pension dans le cadre de l'assurance sociale

Relations	Code	Ligne n°	Enregistrement	Comptes nationaux standard						En dehors des comptes standard	Régimes de pension: total	Contreparties: droits à pension des ménages résidents ⁽⁶⁾	Contreparties: droits à pension de ménages non résidents ⁽⁶⁾		
			Gérants des systèmes de pension	Autres que les administrations publiques			Administrations publiques								
				Régimes à cotisations définies	Régimes à prestations définies ou autres régimes à cotisations non définies ⁽¹⁾	Total	Régimes à cotisations définies ⁽²⁾	Régimes à prestations définies pour les salariés des administrations publiques ⁽³⁾						Régimes de pension de la sécurité sociale	
								classés dans le secteur des sociétés financières ⁽⁴⁾	classés dans le secteur des administrations publiques ⁽⁵⁾	classés dans le secteur des administrations publiques					
			Code	XPC1W	XPB1W	XPCB1W	XPCG	XPBG12	XPBG13	XPBOUT13				XP1314	XPTOT
Colonne n°	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K				
Compte de patrimoine d'ouverture															
	XAF63 LS	1	Droits à pension (y compris droits conditionnels)												
Variations des droits à pension consécutifs à des opérations															
Σ 2.1 à 2.4 - 2.5	XD61p	2	Accroissement des droits à pension résultant des cotisations sociales												
	XD611 1	2.1	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs												
	XD612 1	2.2	Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs												
	XD613 1	2.3	Cotisations sociales effectives à la charge des ménages												
	XD614 1	2.4	Suppléments de cotisations sociales à la charge des ménages ⁽⁷⁾												
	XD61S	2.5	Moins: Service des régimes												

	C		de pension											
	XD619	3	Autre changement (actuariel) des droits à pension dans le cadre de régimes de pension de la sécurité sociale											
	XD62p	4	Réduction des droits à pension résultant du paiement des prestations de pension											
2 + 3 — 4	XD8	5	Variations des droits à pension résultant des cotisations sociales et des prestations de pension											
	XD81	6	Transfert de droits à pension entre régimes											
	XD82	7	Variations des droits à pension résultant de changements négociés dans la structure de régimes											
Variations des droits à pension consécutifs à d'autres flux														
	XK7	8	Variations des droits à pension consécutives à des réévaluations ⁽⁸⁾											
	XK5	9	Variations des droits à pension consécutives à des autres changements de volume ⁽⁸⁾											
Compte de patrimoine de clôture														
1+ Σ 5 à 9	XAF63 LE	10	Droits à pension (y compris droits conditionnels)											
<i>Indicateur lié</i>														
	XP1	11	Production											

(1) Ces autres régimes à cotisations non définies, souvent appelés régimes hybrides, combinent un élément de prestations définies et un élément de cotisations définies.

- (2) Sont à déclarer dans cette colonne les régimes non autonomes couvrant les salariés des administrations publiques qui sont gérés par une unité des administrations publiques. Il est probable que ces régimes se rencontreront rarement dans la pratique.
- (3) Il s'agit des régimes organisés par les administrations publiques essentiellement pour leurs salariés actuels et leurs anciens salariés.
- (4) Il s'agit des régimes de pension autonomes dont les gérants sont des administrations publiques. Dans les comptes standard, les opérations et les droits à pension en rapport avec ces régimes seraient enregistrés dans le secteur des sociétés financières. Dans le présent tableau toutefois, ces opérations et droits à pension sont comptabilisés dans la présente colonne (et pas dans la colonne A).
- (5) Il s'agit des régimes non autonomes à prestations définies pour lesquels les droits à pension sont enregistrés dans les comptes standard.
- (6) Des données de contrepartie pour les ménages résidents et non résidents ne seront présentées que si les opérations de pension avec le reste du monde sont significatives.
- (7) Ces suppléments représentent les gains réalisés sur les créances des membres sur les régimes de pension; pour les régimes à cotisations définies, ces gains proviennent de l'investissement des actifs; pour les régimes à prestations définies, ils résultent du «détricotage» de l'actualisation.
- (8) Pour les colonnes G et H, il convient de fournir une ventilation plus détaillée de ces positions basée sur les calculs de modélisation réalisés pour ces régimes. Les cellules en noir ne sont pas pertinentes; les cellules en gris contiendront des données différentes des comptes standard.